



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE :

I.	<u>Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire</u>	p. 2
	• Rappel des dispositions juridiques	
II.	<u>L'environnement macro-économique et législatif de la préparation budgétaire 2026</u>	p. 3
	• Projections macroéconomiques et impact sur les finances publiques	
	• La situation inquiétante des finances publiques en 2025 et ses prolongements pour 2026	
	• Les collectivités appelées à contribuer au redressement des comptes publics	
III.	<u>Bilan de l'exécution financière 2020-2025 du budget principal et des budgets annexes</u>	p. 7
	• Introduction générale et rappels méthodologiques	
	• Budget principal 2020-2025	
	• Budgets annexes 2020-2025	
	• Données consolidées	
	• Analyse des charges de personnels pour l'ensemble de la collectivité	
	• Structure et gestion de la dette du Budget général	
IV.	<u>Projections budgétaires 2026-2029</u>	p. 43
	• Introduction : Les hypothèses des analyses prospectives	
	• Les budget annexes en lien avec le budget principal	
	• Le Budget Principal	
	• Les Budgets annexes autonomes	
V.	<u>Les défis et enjeux pour 2026-2032</u>	p.55
VI.	<u>Divers : Autres axes obligatoires</u>	p.57
	• Rapport schéma de mutualisation	
	• Rapport égalité hommes-femmes	
	• Rapport développement durable	

I. **Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire**

Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l’Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, **d’un débat d’orientation budgétaire**.

Ce débat se situe dans un délai de 10 semaines pour les collectivités appliquant le référentiel M57. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l’exercice considéré et répond au besoin d’information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d’exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d’ensemble.

La délibération, bien qu’elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire, doit faire l’objet d’un vote du Conseil communautaire. **Le Débat d’Orientation Budgétaire se déroulera lors du Conseil communautaire du 27 janvier 2026.**

Le vote du budget primitif 2026 est prévu le 3 mars 2026.

La loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s’effectue sur la base d’un **rapport** élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les orientations envisagées en matière de programmation d’investissement,
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée,
- L’évolution prévisionnelle du niveau d’épargne brute, d’épargne nette et de l’endettement,
- Des informations relatives à la structure et à l’évolution des dépenses et des effectifs.

Les objectifs du DOB :

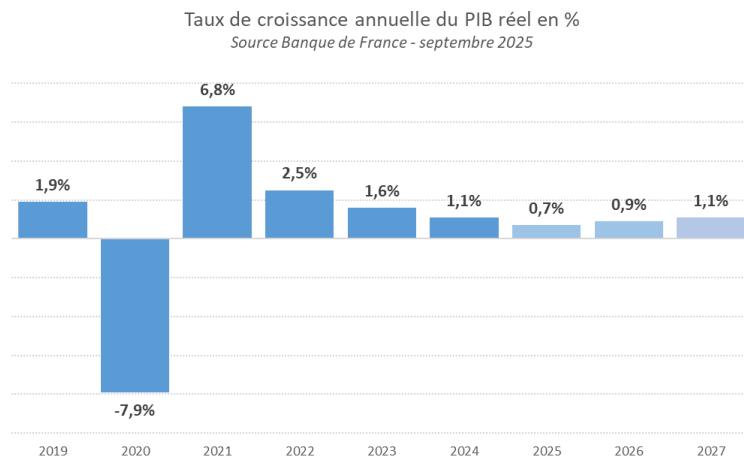
- ⇒ **Informier de l’évolution de la situation financière**
- ⇒ **Débattre sur l’évolution prospective dans le but d’actualiser les PPF/PPI**
- ⇒ **Donner des orientations budgétaires préfigurant les priorités du BP 2026**

II. L'environnement macro-économique et législatif de la préparation budgétaire 2026

A- Projections macroéconomiques et impact sur les finances publiques

- **La croissance :** Après le repli économique du printemps 2020 (perte d'activité de l'ordre de 30% durant le 1^{er} confinement), l'économie française a rebondi en 2021 et 2022. Les années 2023 et 2024 ont renoué avec le ralentissement économique pour n'évoluer qu'à un niveau de + 0.8% à + 1.1%. L'année 2025 est également marquée par une croissance très modérée à + 0.7%.

D'après les projections de la Banque de France, **en 2026, avec une progression anticipée de +0.9%, la croissance du PIB devrait légèrement être en augmentation par rapport à 2025**, perspective plus pessimiste que l'Etat qui anticipait dans le PLF une progression de + 1% sur cette même année.



La croissance du PIB est un indicateur de référence pour les collectivités locales, et en particulier pour Clisson Sèvre Maine Agglo. En effet, la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une compensation par le transfert, par l'État, d'une fraction du produit qu'il perçoit sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). **Cette fraction représente 8 745 K€ en 2025, soit 47% des produits de la fiscalité (y compris compensation) et plus de 29 % des recettes réelles de l'EPCI.**

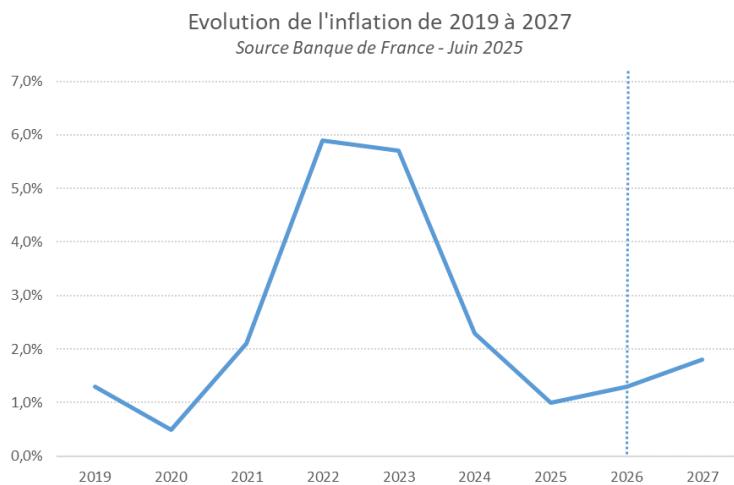
La croissance française résiste encore, malgré l'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, et qui devrait continuer à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. La contribution du commerce extérieur reste, quant à elle, négative.

Les ménages, dans ce climat d'incertitude, renforcent leur épargne et limitent leur consommation (taux d'épargne des ménages de 18.9% du revenu disponible) ce qui contribue à freiner la croissance française.

Les nouveaux droits de douanes sur les produits exportés vers les Etats-Unis inquiètent aussi fortement les entreprises.

Les défaillances d'entreprises, au niveau régional comme au niveau national, sont en forte hausse. En Pays-de-la-Loire, celle-ci atteint +19 % au premier semestre 2025 par rapport à 2024 (755 entreprises dans la région). Les secteurs qui ont le plus souffert sur les 12 derniers mois sont les services (+36%), la construction (+21%) et le commerce (+18%). Ce niveau est supérieur à celui de la moyenne nationale, qui se situe autour de +3,5 %, mais après un nombre déjà élevé en fin d'année 2024. La Loire-Atlantique est particulièrement touchée. L'augmentation des défaillances au premier semestre a atteint +30 % par rapport à 2024.

- **Une inflation modérée en 2025 :** Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation avait augmenté de 5,9 %, cette tendance s'est très légèrement atténuée en 2023, pour atteindre un niveau proche de 5,7 %. En 2025, selon les données provisoires de la Banque de France, les prix à la consommation auraient augmenté de moins de 1,0 %. **Les prévisions tablent sur une inflation (ICPH) de 1,3% en 2026.**



L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de la croissance légèrement sous le potentiel.

Il s'agit là de données qu'il convient, au regard de l'expérience de ces deux dernières années, de prendre avec précaution. Ainsi, dans le cadre de la construction du budget 2026 et des prospectives budgétaires, il convient d'intégrer l'inflation en dépenses aussi bien qu'en recettes.

Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation. C'est dans ce contexte qu'en 2025, celles-ci avaient été réévaluées de + 1,7% et que, pour 2026, elles devraient progresser de + 0,8%.

- **Taux d'intérêt :**

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la Banque Centrale Européenne (BCE) à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023.

Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %.

Ce mouvement s'est poursuivi en 2025, 4 baisses supplémentaires de 25 pb ont eu lieu sur le 1^{er} semestre. Cela a ramené taux de dépôt à 2,00 %, proche du niveau jugé neutre pour l'économie.

Comme en 2025, les indicateurs macroéconomiques restent néanmoins suspendus à une actualité préoccupante : Si la situation économique de la France témoigne d'une certaine résilience, les incertitudes restent très fortes quant à la situation internationale : guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, conséquences de la politique américaine...

Sur le plan national, le contexte d'instabilité politique persiste, conduisant à la présentation d'un projet de loi de finances spéciale pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics, et prolongeant la période d'élaboration du Projet de loi de finances.

B- La situation inquiétante des finances publiques en 2025 et ses prolongements pour 2026

Le déficit public s'est aggravé en 2024 passant de 5,4% à 5,8% du PIB, éloignant la France du seuil des 3% de déficit maximal imposé par les traités européens. Pour 2025, il devrait s'établir à 5,4% du PIB selon les projections du gouvernement.

En parallèle, le volume de la dette publique a augmenté de 203 Md€ pour atteindre 3 305 Md€ en fin d'année. Le positionnement comparatif de la France s'est à nouveau détérioré en 2024. Notre pays se distingue à la fois par le niveau du déficit et celui de l'endettement. La dette publique française a dépassé 114% du PIB à la fin du 1^{er} semestre 2025, pour atteindre 3 345 milliards d'euros, contre 113,2 % fin 2024. Selon l'Insee, celle-ci pourrait encore s'accroître à 116,2 % du PIB à la fin de l'année 2025, puis jusqu'à un pic de 118,1 % du PIB fin 2027.

C – Les collectivités appelées à contribuer au redressement des comptes publics

- **Une Loi de Finances retardée**

Dans ce contexte d'instabilité et de recherche de consensus, les contours du PLF 2026 restent incertains et ne permettent pas à l'agglomération de se projeter sereinement sur ses propres orientations budgétaires.

Pour autant, par prudence, il a été fait le choix d'intégrer dans le projet de budget pour 2026, différentes mesures de contribution au redressement des comptes publics. Cette contribution repose sur les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2026 qui ont été présentées à l'automne par le Premier ministre. Celui-ci prévoit un "effort" de 43,8 milliards en 2026, dont 4,6 milliards à la charge des collectivités locales (2 milliards dans le projet version Sénat).

Ce projet présentait, pour les collectivités, notamment une reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes), amplifié par rapport à celui de la Loi de finances 2025, un nouvel « écrêtement » de la dynamique de la TVA, une baisse de certaines dotations d'investissement.

Pour pallier à l'absence de vote il est alors fait appel aux dispositions législatives encadrant la mise en place d'une procédure exceptionnelle temporaire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances.

La loi spéciale a été promulguée le 23/12/2025. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient notamment les dispositions suivantes :

En attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle Loi de finances, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. **Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur.**

Dispositif pour garantir la perception par les collectivités locales des prélevements opérés sur les recettes de l'État (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF) évalués à 45,058 Md€ (Idem 2025).

- ✓ Le mode de calcul **des révisions des bases locatives** des locaux d'habitation aboutie à une augmentation de l'ordre de 0,8 % pour la taxe foncière. S'agissant de la seule évolution de recettes dont peuvent bénéficier les collectivités, hors hausse de taux, toute revalorisation inférieure à l'inflation fragiliserait encore davantage les budgets locaux.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Révisions annuelles des valeurs locatives cadastrales	0,40%	1,10%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%	0,80%

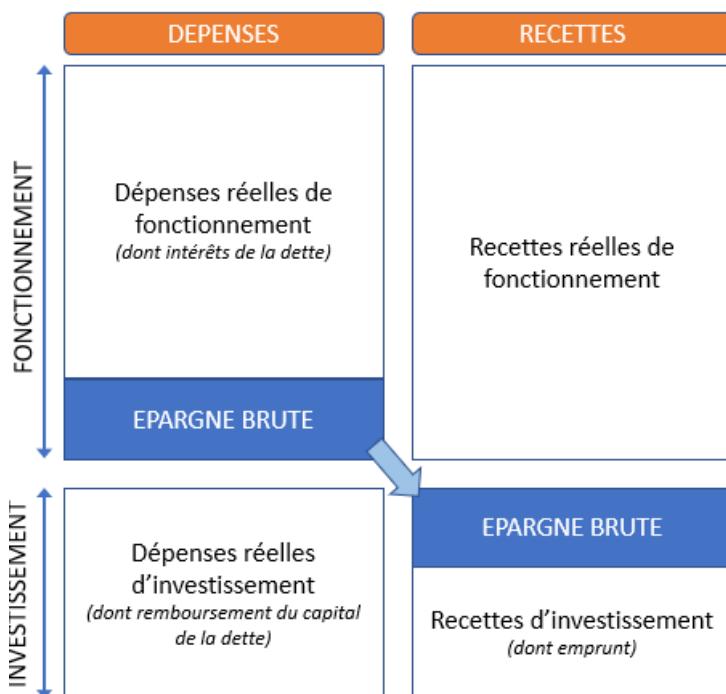
III. Bilan de l'exécution financière 2020-2025 du budget principal et des budgets annexes

INTRODUCTION GENERALE

Ce document est établi sur la base des données budgétaires 2025 provisoires. En effet, les opérations de rattachements pour ce qui concerne la section de fonctionnement et des restes à réaliser (RAR) pour la section d'investissement n'ont été que partiellement intégrées. Une version définitive de ce rapport sera éditée une fois adoptés les Comptes Financiers Uniques 2025.

RAPPELS METHODOLOGIQUES

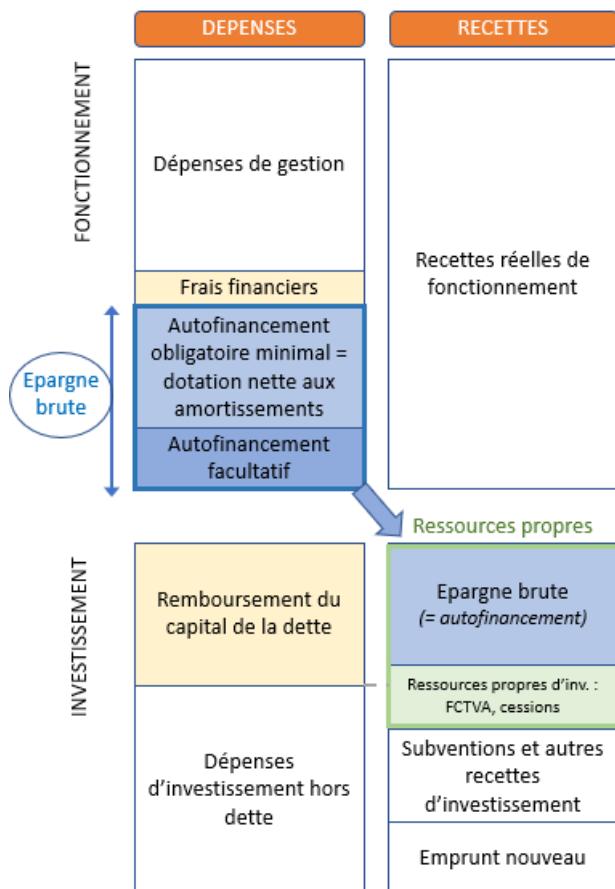
L'analyse financière de toute collectivité locale repose sur le concept central **d'épargne brute** (capacité d'autofinancement).



L'épargne brute correspond à la différence entre recettes et dépenses courantes de fonctionnement. Elle constitue donc une référence pour apprécier :

- **Les marges de manœuvre de la section de fonctionnement** : une épargne brute élevée permet d'absorber de nouvelles dépenses ou une éventuelle diminution des recettes.
- **La capacité de la collectivité à investir** et/ou à se désendetter.

Les règles d'équilibre des budgets des collectivités locales se définissent comme suit :



Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être respectivement équilibrées :

- L'évaluation des dépenses et des recettes doivent être sincères,
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par les ressources propres de la section d'investissement,
- Principalement pour la section d'investissement, le déficit éventuel résultant de l'exécution du dernier budget doit être pris en compte.

Epargne nette : Epargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement et limite le recours à

BUDGET PRINCIPAL 2020-2025

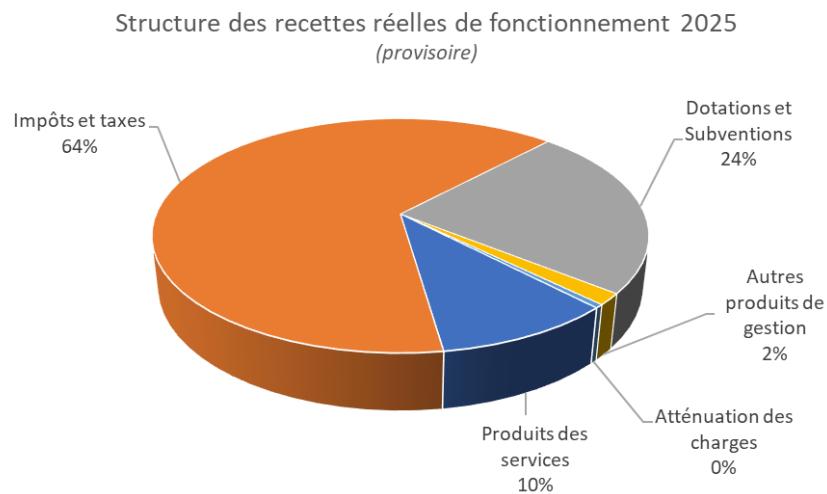
I. LES ENJEUX DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Des recettes de fonctionnement tirées par une fiscalité dynamique

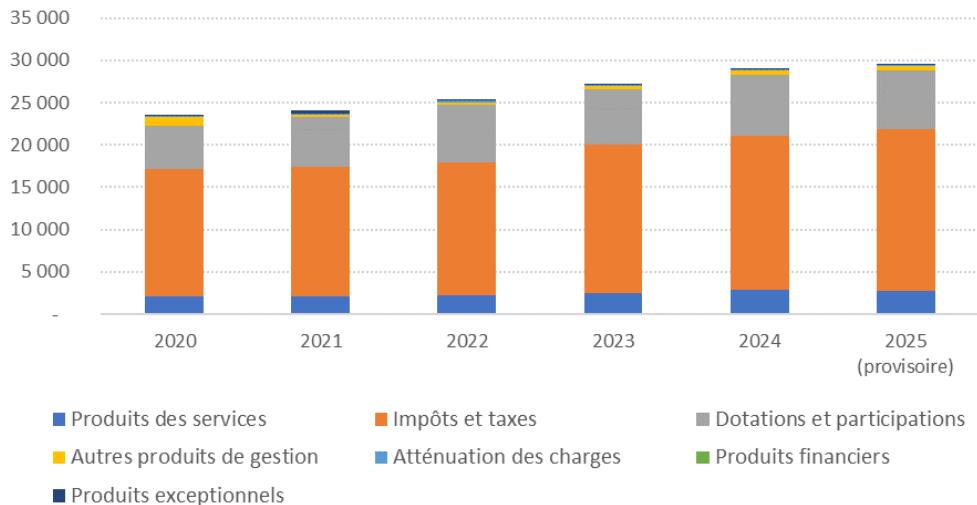
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont augmenté en moyenne de 5% par an depuis 2020 et s'élèvent à 29.6 M€ en 2025.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Produits des services	2 067	2 066	2 171	2 433	2 886	2 936	42%	7%
Impôts et taxes	15 119	15 295	15 721	17 573	18 231	19 053	26%	5%
Dotations et participations	5 033	5 912	6 825	6 578	7 105	7 015	39%	7%
Autres produits de gestion	1 090	289	315	396	554	468	-57%	-16%
Atténuation des charges	58	103	164	66	161	139	140%	19%
Total recettes courantes de fonctionnement	23 368	23 664	25 197	27 046	28 938	29 610	27%	5%
Produits financiers	9	4	1	0	-	-	-100%	-100%
Produits exceptionnels	45	404	118	136	4	7	-85%	-32%
Total recettes réelles de fonctionnement	23 422	24 072	25 316	27 182	28 942	29 617	26%	5%

Les recettes fiscales représentent 64 % des RRF de l'agglomération en 2025. Les Dotations et participations représentent environ un quart des RRF (24%) et près de 10% pour les produits des services.



Structure des recettes réelles de fonctionnement 2020-2025



1 – Les ressources fiscales (chapitre 73)

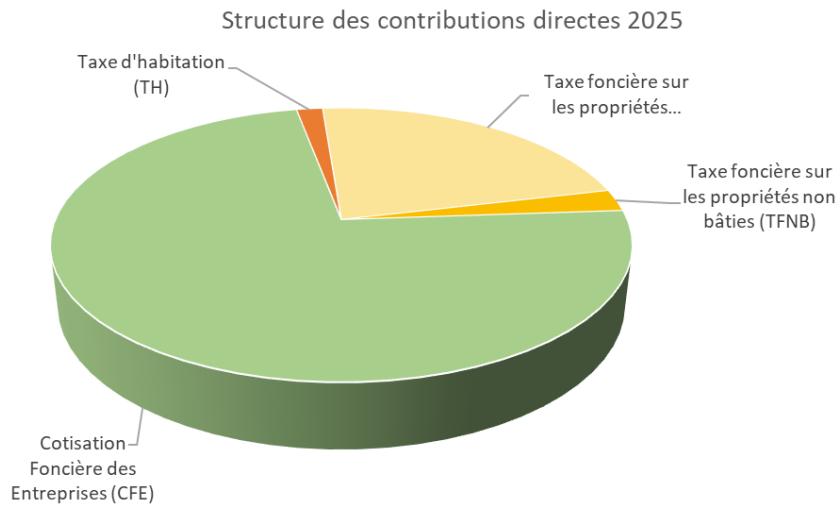
Les ressources fiscales ont atteint 19 049 K€ en 2025. Elles augmentent en moyenne de 5 % par an depuis 2020.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	5 058	4 025	4 189	4 814	5 282	5 736	13%	3%
Taxe d'habitation (TH)	4 784	111	110	199	202	136	-97%	-51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	472	1 193	1 245	1 580	1 698	1 768	275%	30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	85	169	175	211	221	203	139%	19%
Total Contributions Directes	10 399	5 498	5 719	6 803	7 404	7 842	-25%	-5%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 751	2 825	2 883	-	-	-	-	-
TVA Transférée	-	4 955	5 430	8 576	8 621	8 723	2%	1% (*)
Taxe sur les Surfaces Commerciales (Tascom)	584	645	443	912	717	688	18%	3%
Imposition forfaitaire sur les Entreprises de réseaux (IFER)	258	301	327	351	372	433	68%	11%
Autres impôts et taxes (AC, FNGIR, Gémapi, divers...)	1 124	1 072	920	927	1 115	1 364	21%	4%
Total recettes fiscales	15 116	15 296	15 722	17 569	18 229	19 049	26%	5%

Les impôts directs locaux (41% des recettes fiscales en 2025) :

Suite à la création de la Communauté d'agglomération, cette dernière s'est vue attribuer la totalité des impôts économiques et une partie de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

En 2025, le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) a donc une part prépondérante avec 73 % des contributions directes, suivies des taxes foncières pour 23 %.



Clisson Sèvre Maine Agglo présente des caractéristiques relativement proches de celles des agglomérations de même strate démographique :

- La part des « Impôts et taxes » dans le total des Recettes réelles de fonctionnement (RRF) est de 65% au sein de CSMA contre 59% pour la moyenne,
- La part des « Dotations et participations » dans le total des RRF est de 24% pour CSMA contre 23% pour la moyenne,
- Enfin, les recettes par habitant sont les suivantes :
 - « Impôts et taxes » /hab. = 301 €/hab. dans CSMA contre 316 € pour la moyenne des agglomérations de même taille,
 - « Dotations et participations » /hab. = 113 €/hab. dans CSMA contre 125 € pour la moyenne des agglomérations de même taille,

CVAE et TVA transférée : A compter de 2023, les collectivités locales ne perçoivent plus de CVAE, les cotisations de CVAE restantes (taux diminué de moitié) étant affectées au budget de l'Etat. En contrepartie, les collectivités se voient attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA dès 2023. Cette fraction de TVA vient compléter celle reçue au titre de la suppression de la TH.

TASCOM : Assise sur la surface de vente au détail des commerces de plus de 400 m², cette taxe est instable du fait de potentielles exonérations.

IFER : Le produit des IFER est constitué de neuf composantes qui concernent essentiellement les installations éoliennes, hydroliennes, gazières, de production d'électricité, les transformateurs électriques et sont revalorisées chaque année au regard de l'indice des prix à la consommation.

Taxe Gémapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Le Conseil communautaire détermine un produit nécessaire, l'administration fiscale détermine ensuite les taux applicables en fonction du poids de chaque taxe dans le produit total des 4 taxes.

2 – Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations et participations s'élèvent à 7 015 K€ en 2025. Elles augmentent en moyenne de 7 % par an depuis 2020.

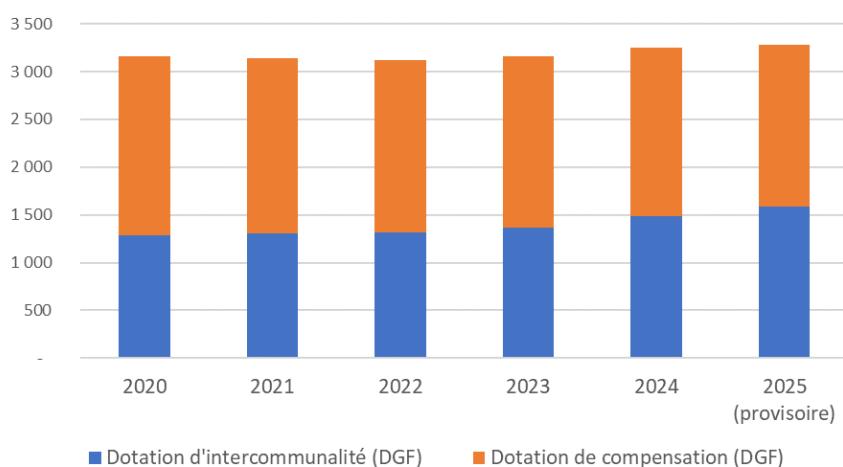
En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Dotation d'intercommunalité (DGF)	1 290	1 305	1 321	1 369	1 489	1 583	23%	4%
Dotation de compensation (DGF)	1 874	1 838	1 797	1 787	1 757	1 693	-10%	-2%
Total DGF	3 164	3 143	3 119	3 156	3 247	3 277	4%	1%
Participations Région	-	-	33	26	41	46		
Participations Département	36	56	15	17	41	124	243%	28%
Compensations fiscales (DCRTP, exo CET, exo TF, FI)	677	1 980	2 096	2 181	2 400	2 418	257%	29%
Autres Dotations et participations (FCTVA, AAGDV, C)	1 156	732	1 563	1 199	1 376	1 150	-1%	0%
Total Dotations et participations	5 033	5 911	6 825	6 578	7 105	7 015	39%	7%

a) La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF s'est élevée à 3 277 K€ en 2025. Elle est composée de :

- La dotation d'intercommunalité pour un montant de 1 583 K€, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements.
- La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêttement national instauré en loi de finances 2015 et a donc diminué de – 10 % depuis 2020 pour atteindre 1 693 € en 2025.

Evolution de la DGF depuis 2020



b) Les compensations fiscales

Les différentes réformes fiscales, notamment la perte de recettes fiscales sur le Foncier bâti et sur la CFE induite par la réduction de moitié des bases de foncier bâti des établissements industriels, se trouvent compensées par le versement d'allocations de compensation qui sont soumises à la revalorisation annuelle des bases d'imposition.

La dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) étant exclue de l'assiette des compensations soumises à minoration, elle reste stable à hauteur de 306 K€.

c) Les autres dotations

Elles sont principalement constituées des subventions accordées par le CAF dans le cadre des activités du service « Famille ».

Elles comprennent également différentes subventions reçues au titre de la politique culturelle (PCT), des aides régionales à la rénovation énergétique (PTRE)...

3 – Les produits des services (Chapitre 70)

Ils sont composés pour moitié des « Services exploités dans l'intérêt du personnel » ce qui correspond aux remboursements de rémunération du personnel mis à disposition des activités gérés dans les budgets annexes de la collectivité complétés par une part des services « supports » (RH, Finances et Affaires juridiques).

A noter la mise en œuvre budgétaire des services communs de l'ADS et du Conseiller en énergie partagée pour la première fois en 2024 ainsi que la prise en charge du volet « Mobilités » par le budget annexe « Transports et Mobilité » (Versement mobilité).

4 – Les produits de gestion (Chapitre 75)

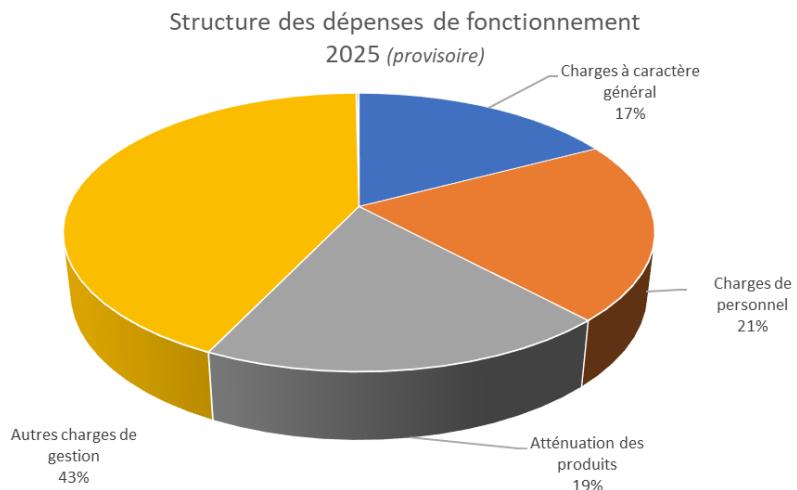
Ils comprennent principalement le revenu des immeubles mis en location (Gendarmerie de Clisson et gendarmerie d'Aigrefeuille, Trésorerie, bâtiment rue du Fief de l'Isle à La Haye Fouassière, logements d'urgence, Séchoir du Liveau) et la redevance versée par l'exploitant du Crématorium.

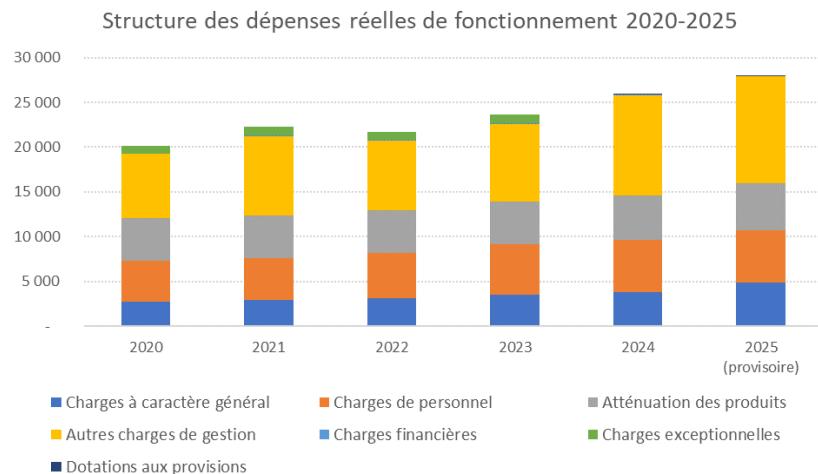
B. Des charges de fonctionnement rigides et exposées à l'inflation

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont augmenté en moyenne de 7% par an depuis 2020 et s'élèvent à 27.7 M€ en 2025.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Charges à caractère général	2 707	2 916	3 110	3 528	3 815	4 589	70%	11%
Charges de personnel	4 596	4 720	5 032	5 654	5 824	5 822	27%	5%
Atténuation des produits	4 810	4 748	4 771	4 719	4 917	5 315	10%	2%
Autres charges de gestion	7 147	8 844	7 843	8 698	11 247	11 883	66%	11%
Dotations aux provisions	-	-	-	-	12	28		
Total charges courantes de fonctionnement	19 260	21 229	20 756	22 599	25 815	27 637	43%	7%
Charges financières	44	39	37	26	32	25	-43%	-11%
Charges exceptionnelles	824	1 054	864	987	1	1	-100%	-74%
Total charges réelles de fonctionnement	20 127	22 322	21 656	23 612	25 848	27 663	37%	7%

Les « Autres charges de gestion » représentent 43 % des DRF de l'agglomération en 2025. Les Charges de personnel représentent 21% des DRF et près de 19% pour les reversements de fiscalité aux communes (Attribution de compensation).





1 – Les charges à caractère général (Chapitre 011) – 17% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

Les charges à caractère général, qui assurent les dépenses courantes d'administration, ont augmenté de +11 % en moyenne chaque année depuis 2020, pour atteindre 4.6 M€ en 2025.

- Les comptes 60 sont constitués des produits courants et des fournitures stockables et non stockables (eau, énergie, électricité, chauffage...):
- Les comptes 61 concernent les dépenses d'entretien et de réparations (voies, réseaux, bâtiments), de locations, de maintenance et d'assurance. Elles s'élèvent au total à 3 853 K€ fin 2025 en forte augmentation :
 - La politique « Famille » représente 75% des crédits consommés à l'article 611 (Contrats de prestations de services). Cette hausse est principalement due à l'inflation dans les contrats passés avec les prestataires principalement pour les ALSH et à la hausse de la fréquentation.
- Les comptes 62 sont constitués des honoraires, frais d'actes et de contentieux, frais de télécommunication et dépenses diverses.
- Les comptes 63 contiennent les charges liées aux taxes foncières principalement.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Chap 60	289	164	177	156	276	200	-31%	-7%
Chap 61	2 073	2 418	2 550	2 929	3 063	3 853	86%	13%
Chap 62	331	317	371	418	441	499	51%	9%
Chap 63	15	17	11	25	37	37	148%	20%
Total charges à caractère général	2 707	2 916	3 109	3 528	3 817	4 589	70%	11%
Article 611	1 515	1 746	1 910	2 088	2 160	2 604	72%	11%
Article 611 pour "Famille"	1 327	1 505	1 566	1 666	1 683	1 941	46%	8%

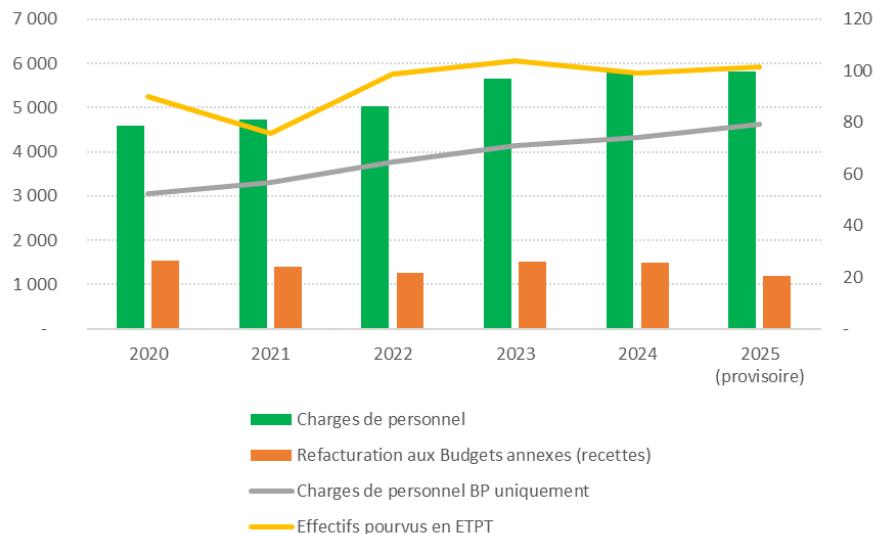
2 – Les charges de personnel (Chapitre 012) – 21 % des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel sont constituées de la rémunération et différentes charges sur le budget principal. Elles représentent 21 % des charges réelles de fonctionnement en 2025 et s'établissent à 5 822 K€.

Un système de refacturation est mis en place pour les agents dont les charges figurent au Budget principal qui sont ensuite refacturées aux Budgets Annexes.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Charges de personnel	4 596	4 720	5 032	5 654	5 824	5 822	27%	5%
Refacturation aux Budgets annexes (recettes)	1 546	1 401	1 270	1 512	1 495	1 202	-22%	-5%
Charges de personnel BP uniquement	3 050	3 319	3 762	4 142	4 329	4 621	51%	9%

Evolution des charges de personnel 2020-2025
Après retraitement des refacturations aux Budgets annexes



3 – Les atténuations de produits (Chapitre 014) – 19 % des dépenses réelles de fonctionnement

Les atténuations de produits représentent 19 % des charges réelles de fonctionnement en 2025 et s'établissent à 5 315 K€.

Ce chapitre comporte quasi exclusivement les attributions de compensation versées aux communes membres. Il évolue en fonction des évaluations de charges liées aux transferts et restitutions de compétences.

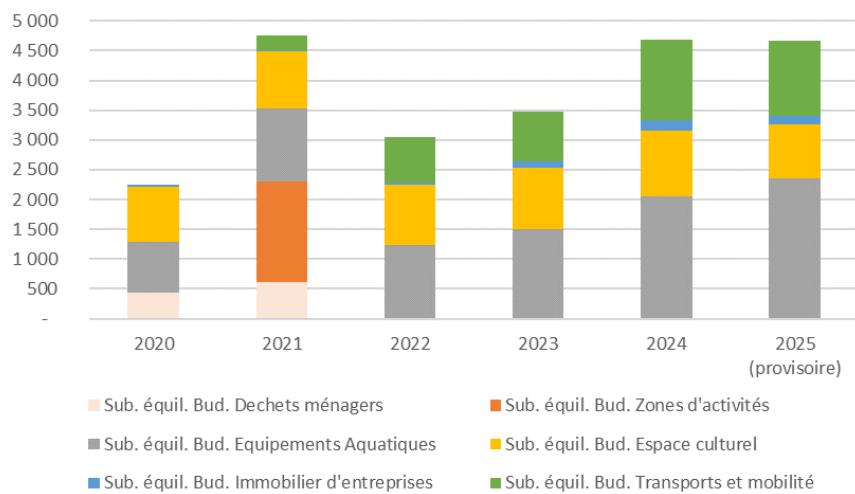
4 – Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) – 43 % des dépenses réelles de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante sont destinées à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement, qu'ils soient publics ou privés. Elles représentent 43 % des charges réelles de fonctionnement en 2025 et s'établissent à 11 957 K€.

➤ Les subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes depuis 2020

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Sub. équil. Bud. Déchets ménagers	432	611	-	-	-	-	-100%	-100%
Sub. équil. Bud. Zones d'activités		1 693	-	-	-	-		
Sub. équil. Bud. Equipements Aquatiques	853	1 221	1 244	1 508	2 046	2 350	175%	22%
Sub. équil. Bud. Espace culturel	936	971	1 009	1 020	1 108	921	-2%	0%
Sub. équil. Bud. Immobilier d'entreprises	27	8	40	109	172	130	391%	37%
Sub. équil. Bud. Transports et mobilité	-	256	753	847	1 366	1 270	396%	49%
Total subventions versées aux Budgets annexes	2 248	4 759	3 045	3 484	4 692	4 671	108%	16%

Evolution du total des subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes depuis 2020



Sur la période 2020-2025 on observe notamment :

- Le retour à l'équilibre du budget « Déchets ménagers ». Le subventionnement d'un budget SPIC est exceptionnel,
- La très forte évolution de la subvention d'équilibre du budget « Equipements aquatiques » avec la construction et la mise en service d'AquaVal Maine,
- De la même façon, sur la période 2020-2025, l'évolution très dynamique de la subvention au budget « Transports et mobilité » au titre du service de transports scolaires.

➤ **Les autres charges de gestion**

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Total subventions versées aux Budgets annexes	2 248	4 759	3 045	3 484	4 692	4 671	108%	16%
Contribution au SDIS	1 539	1 600	1 689	1 861	1 942	1 965	28%	5%
Budget ALSH	1 980	1 663	1 838	2 351	2 506	2 807	42%	7%
Autres	1 381	822	1 272	1 002	2 107	2 441	77%	12%
Total des autres charges de gestion	7 147	8 844	7 843	8 698	11 247	11 883	66%	11%

Sur la période 2020-2025 on observe notamment :

- Le dynamisme de la contribution au SDIS 44 (+5% d'augmentation moyenne annuelle sur la période),
- La forte évolution des charges liées à la politique « ALSH / Famille » (+7% d'augmentation moyenne annuelle sur la période).

5 – Les charges financières (Chapitre 66) et les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

L'emprunt réalisé par la Communauté d'agglomération date de 2021, les charges financières continuent donc à diminuer sur la période tout en restant relativement faibles.

Pour mémoire en 2024 la dette autrefois inscrite au Budget Camping du Moulin a été intégrée dans la dette du Budget Principal.

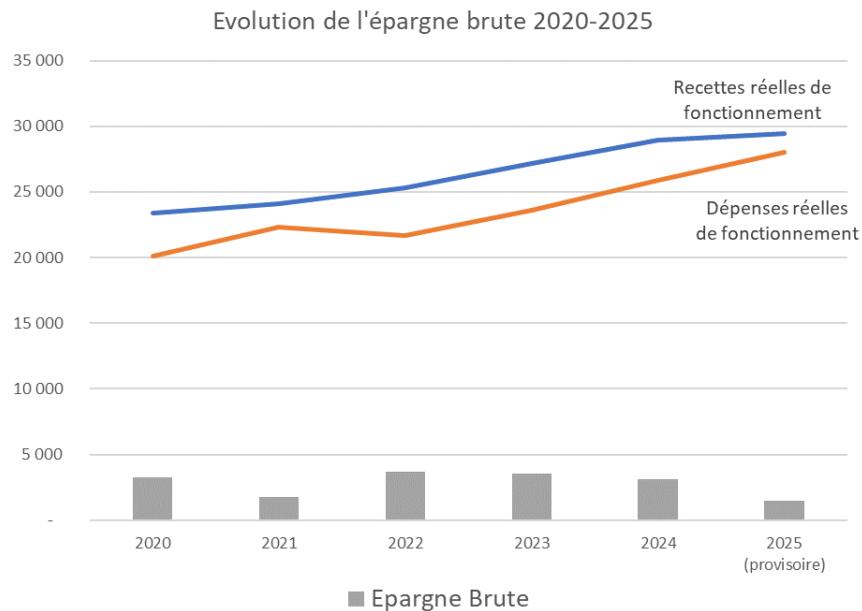
Les charges exceptionnelles représentent 0.0 % des charges réelles de fonctionnement du fait de la nouvelle répartition des articles au sein des chapitres avec la mise en œuvre de la M57.

II. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Evolution 2020-2025	Evol. moy. annuelle (2020-2025)
Recettes réelles de fonctionnement	23 422	24 072	25 316	27 182	28 942	29 617	26%	5%
Dépenses réelles de fonctionnement	20 127	22 322	21 656	23 612	25 848	27 663	37%	7%
Epargne Brute	3 295	1 750	3 660	3 570	3 095	1 954		
Taux d'épargne brute	14%	7%	14%	13%	11%	7%	-53%	-14%
Remboursement de la dette	305	335	328	281	215	208	-32%	-7%
Epargne Nette	2 990	1 415	3 332	3 289	2 880	1 745		
Taux d'épargne nette	13%	6%	13%	12%	10%	6%	-54%	-14%
Encours de dette (BP Uniquement)	886	2 952	2 624	2 343	2 129	1 920	117%	17%
Capacité de désendettement (BP uniquement)	0,3	1,7	0,7	0,7	0,7	1,0		

Pour mémoire, les recettes 2022 avaient été fortement impactées par le report de recettes 2021 issues des subventions de la CAF au titre de la politique « Famille ».

Le taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 7% en 2025 soit pour la première fois depuis 2021 un niveau en dessous des seuils de prudence généralement admis comme satisfaisant.



Les charges portées par le Budget principal sont en forte progression chaque année depuis 2020 sous les effets conjugués d'une inflation forte, d'un développement important des services et d'une montée en puissance des compétences exercées.

Parallèlement, même si elles restent supérieures aux charges chaque année, les recettes réelles de fonctionnement sont soumises à la fois à une stagnation des dotations de l'Etat et à une forte croissance des produits issus de la fiscalité. Cela a permis d'assurer la création d'un autofinancement très satisfaisant au regard de la politique d'équipement. Néanmoins l'écart se réduit et la capacité à générer de l'épargne reste fragile.

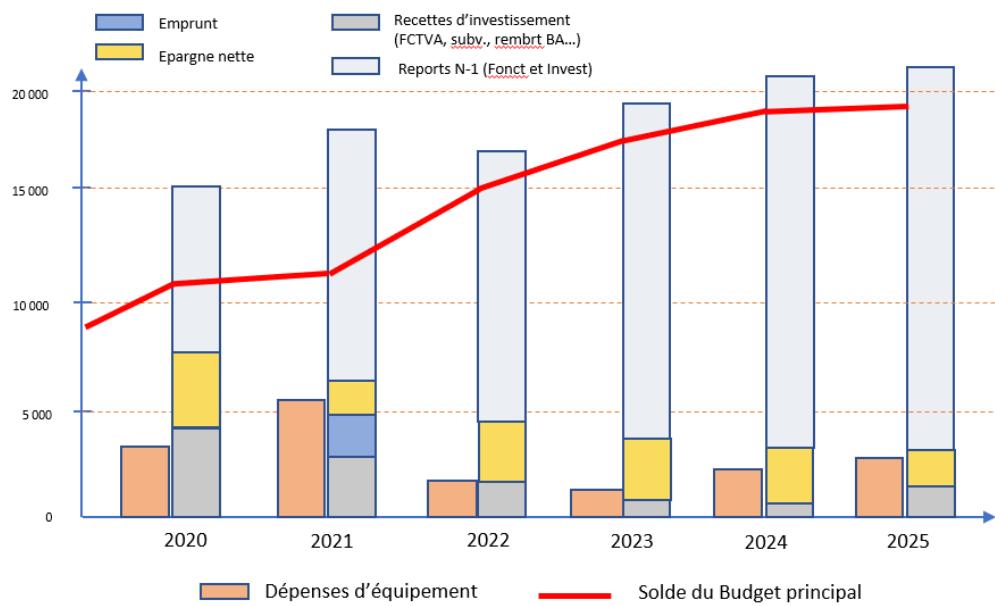
III. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent en moyenne chaque année depuis 2020 à 2.8 M€.

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
Dépenses d'investissement hors remb dette	3 633	5 619	1 653	1 393	2 014	2 501
Recettes d'investissement hors emprunt	4 152	2 864	1 354	634	455	1 024
Besoin ou capacité de financement	- 518	2 755	299	759	1 559	1 477
Excédent / Déficit reporté de n-1	7 714	11 225	11 986	15 020	17 553	18 881
Reports Fonctionnement	8 905	10 723	11 133	13 433	15 322	16 618
Reports Investissement	- 1 191	502	853	1 587	2 231	2 263
Emprunt	3	2 101	1	1	1	-
Solde d'exécution du Budget Principal	11 225	11 986	15 020	17 551	18 875	19 150

Le financement des investissements est assuré par :

- Les recettes d'investissement hors emprunt : FCTVA, subventions...
- L'autofinancement net (ou épargne nette) de la section de fonctionnement,
- L'emprunt (un emprunt en 2021 pour le siège communautaire),
- La consommation éventuelle des reports de l'année précédente.

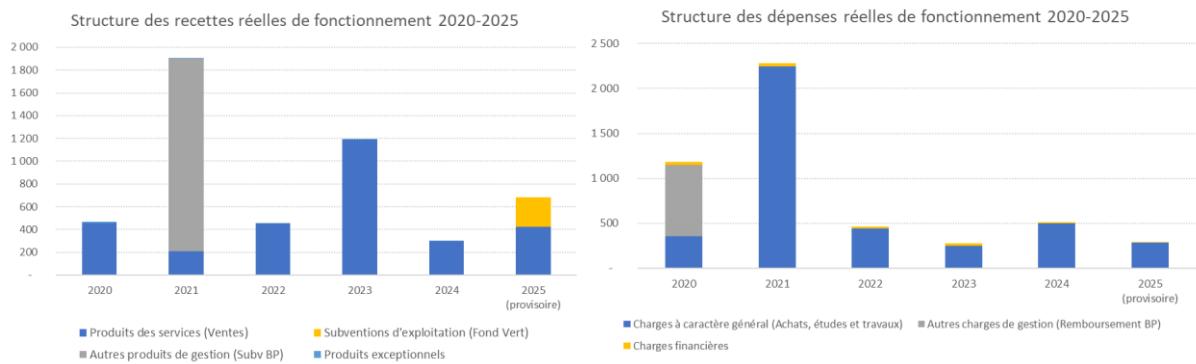


La mobilisation de ces ressources est très largement supérieure aux dépenses d'équipements depuis 2020. Il s'est donc constitué progressivement un important solde d'exécution budgétaire positif. Il s'établit à 19.2 M€ fin 2025.

EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES

I. BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

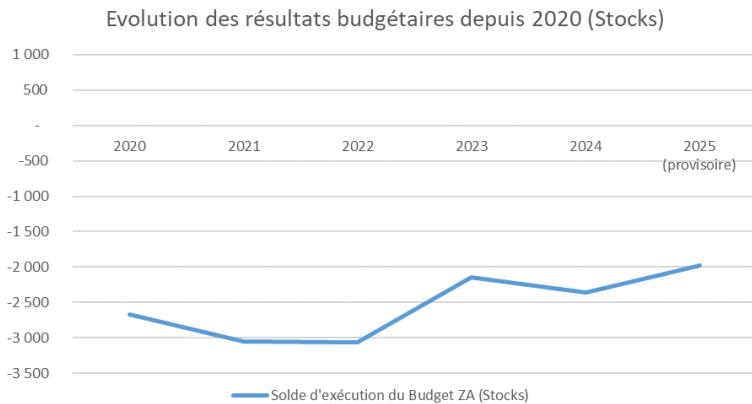
La section de fonctionnement :



Le budget « Zones d'activités » applique la nomenclature M57 (comptabilité de stocks).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des ventes de terrains. En 2020 une avance du budget principal a été versée et en 2025 une subvention au titre du Fond Vert a également été encaissée.

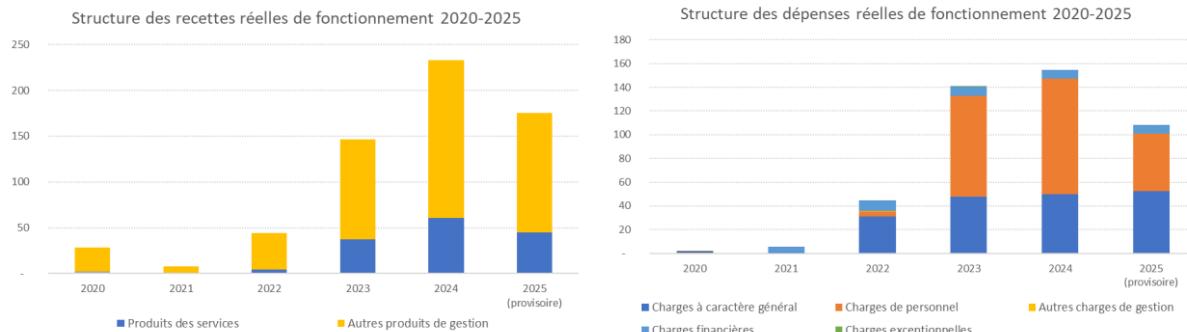
Le résultat global de clôture – Evolution des stocks



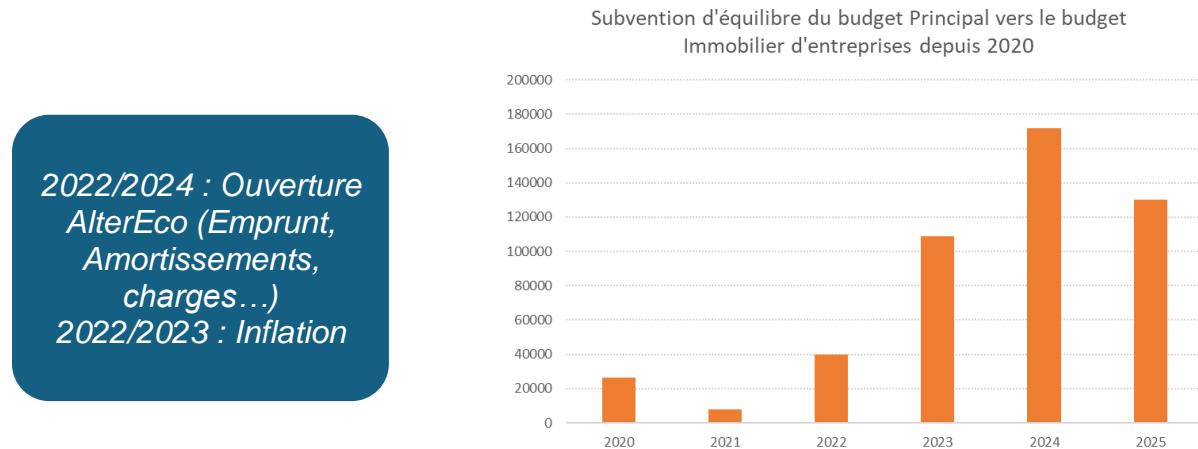
Fin 2025, le budget « Zones d'activité » présente un déficit de 1 974 K€ (ainsi qu'un dette bancaire de 260 K€)

II. BUDGET ANNEXE IMMOBILIERS D'ENTREPRISES

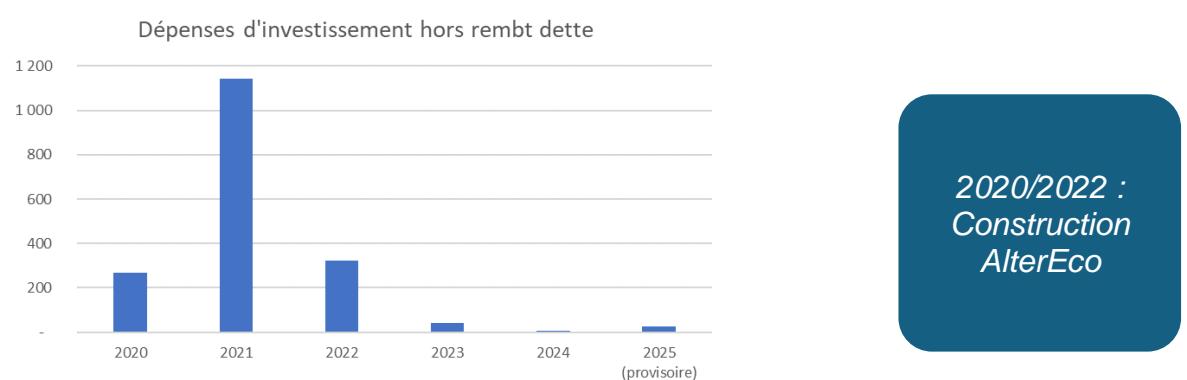
La section de fonctionnement :



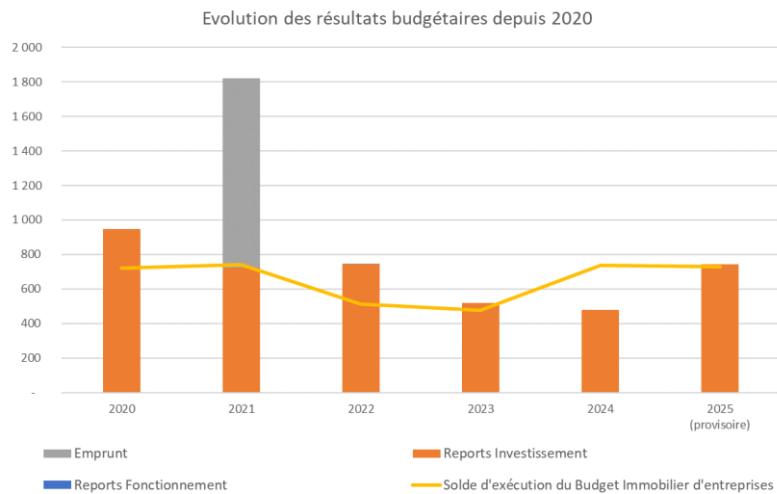
Le budget est principalement impacté par l'ouverture de l'AlterEco en 2022. Le budget « Immobiliers d'entreprises » est équilibré via une subvention du budget principal. Elle s'élève en 2025 à 130 K€.



Les investissements



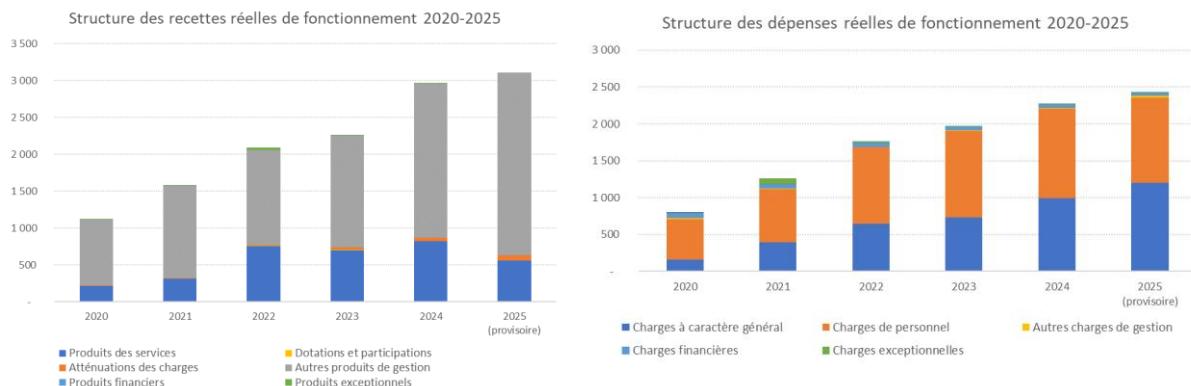
Le résultat global de clôture



Fin 2025, le budget « Immobilier d'entreprises » dispose d'un excédent global de clôture de 731 K€ (investissement).

III. BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES

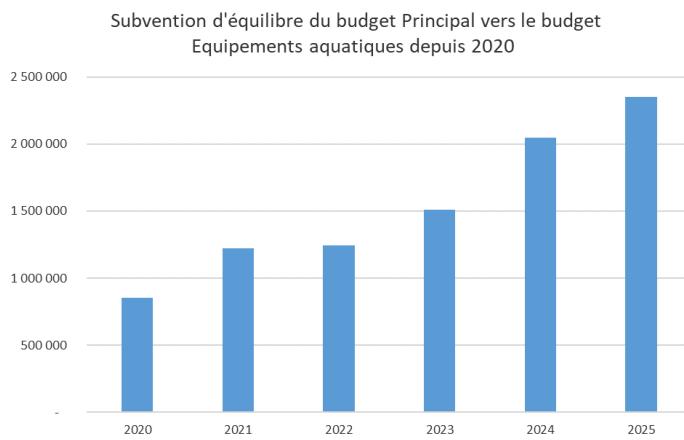
La section de fonctionnement :



Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté par

- L'ouverture d'AquaVal Maine en 2022.
- L'inflation et la hausse des coûts de l'énergie

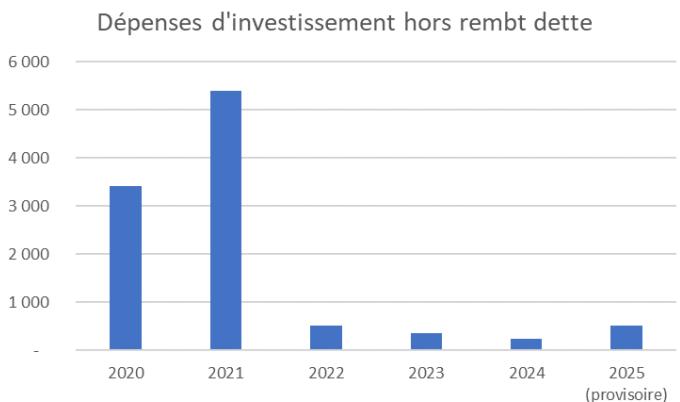
Le budget « Equipements aquatiques » est équilibré via une subvention du budget principal. Elle s'élève en 2025 à 2 350 K€.



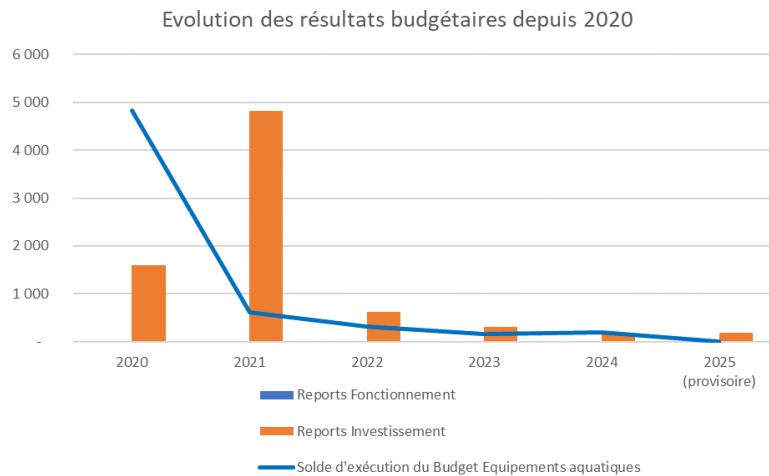
2022 : Ouverture
AquaVal Maine
(emprunt,
amortissements,
charges...)
2023/2024 : Inflation

Les investissements

2020/2021 :
Construction
AquaVal Maine



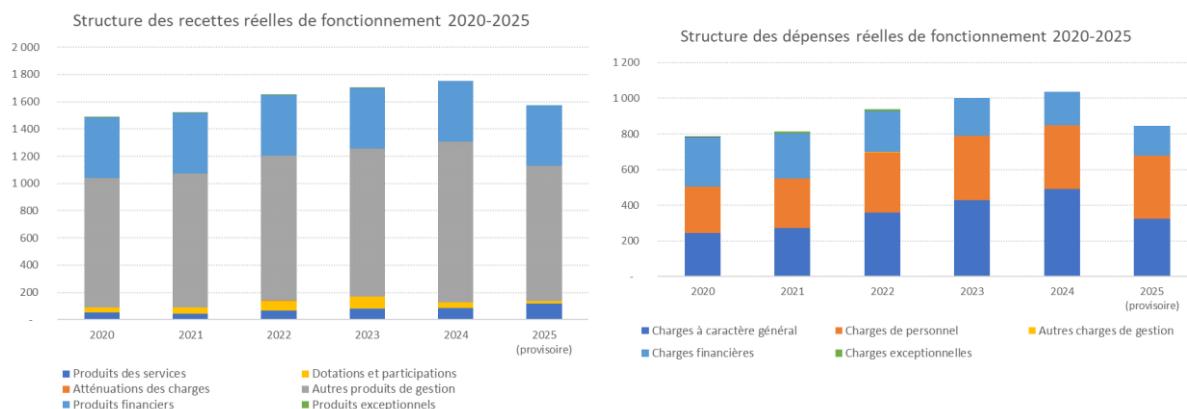
Le résultat global de clôture



Fin 2025, le budget « Equipements aquatiques » dispose d'un excédent global de clôture de 3 K€.

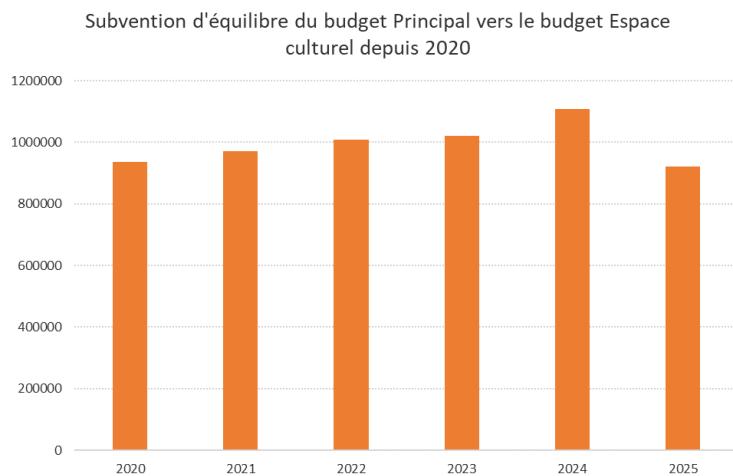
IV. BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL

La section de fonctionnement :



Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie. En 2025 certaines dépenses en liant avec les activités « Hors les murs » ont été déplacées vers le budget Principal.

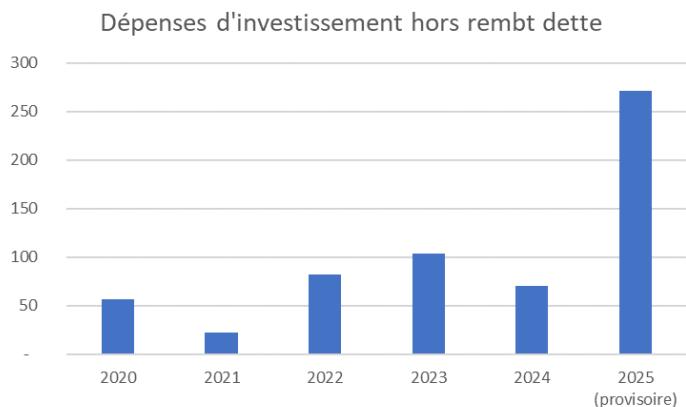
Le budget « Espace culturel » est équilibré via une subvention du budget principal. Elle s'élève en 2025 à 921 K€.



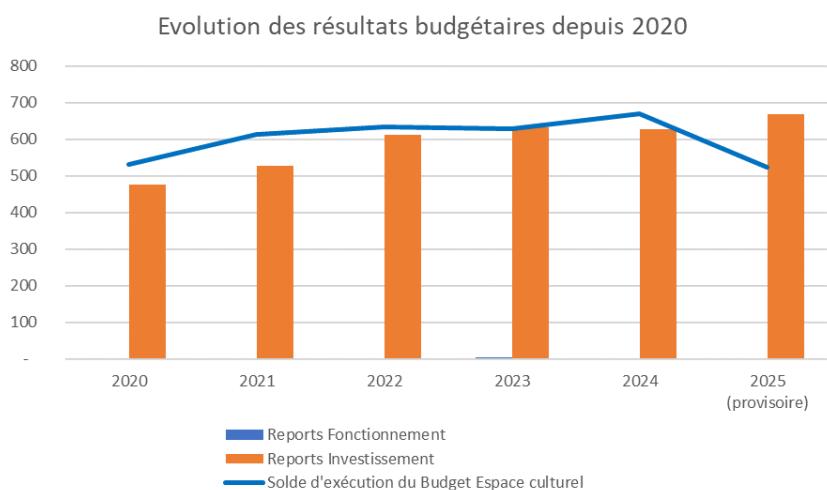
Stabilité de la subvention d'équilibre malgré l'inflation

Les investissements

*Peu
d'investissements
sur la période
2025 : extension des
locaux administratifs*



Le résultat global de clôture

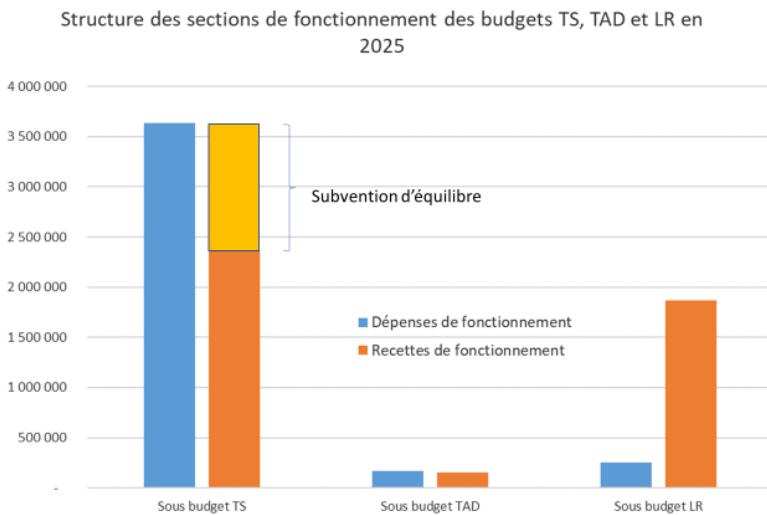


*Fin 2025, le budget «
Espace culturel »
dispose d'un
excédent global de
clôture de 524 K€*

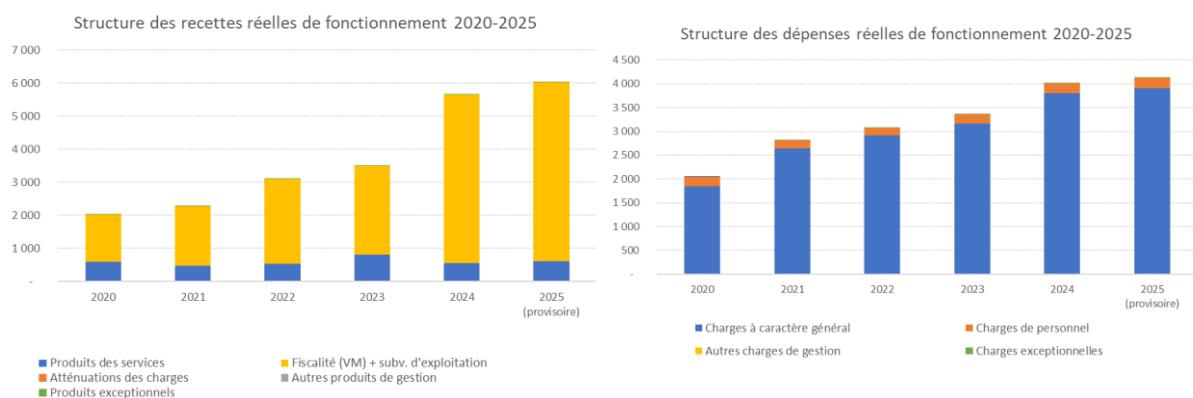
V. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS ET MOBILITES

Le suivi du budget « Transports et Mobilités » implique de suivre de façon séparée les trois activités suivantes :

- Le service des transports scolaires (TS)
- Le service du transport à la demande (TAD)
- Le service de navettes urbaines (LR)

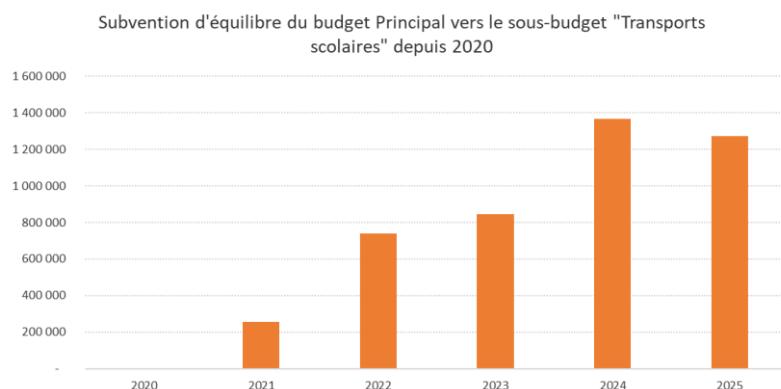


La section de fonctionnement :



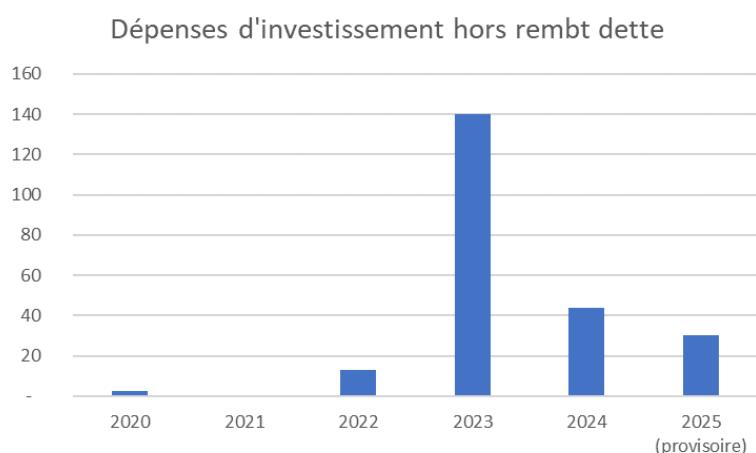
Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté par l'inflation et la hausse des coûts du service de Transports scolaires. A partir de 2024, l'exploitation des lignes de transport régulier provoque une hausse des charges de fonctionnement (prestations de services).

Le budget « Transports et Mobilité » et plus précisément le sous-budget « Transports scolaires » est équilibré via une subvention du budget principal. Elle s'élève en 2025 à 1 270 K€.



Forte augmentation de la subvention d'équilibre depuis 2020 (développement du service et inflation carburant)

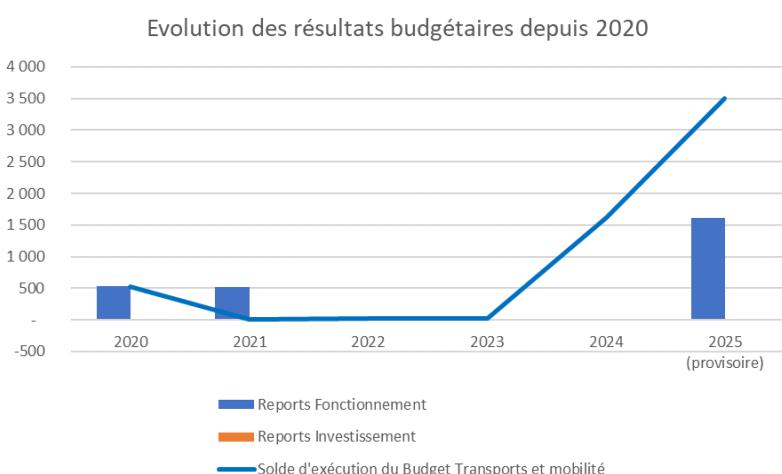
Les investissements



Peu d'investissements sur la période

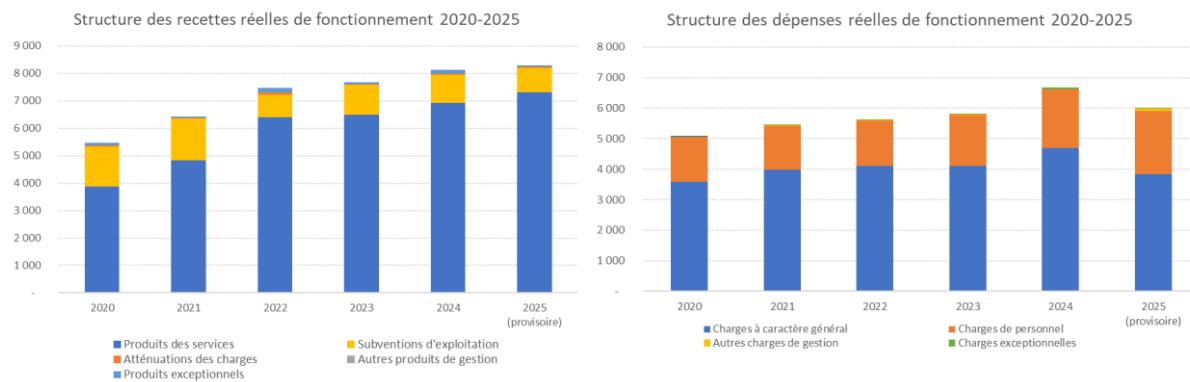
Le résultat global de clôture

Fin 2025, le budget « Transports et mobilité » dispose d'un excédent global de clôture de 3 508 K€



VI. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

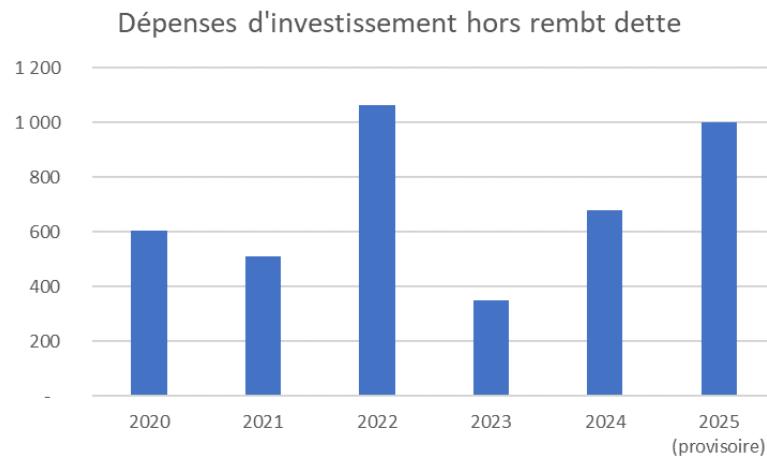
La section de fonctionnement :



Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie. A partir de 2025, certaines charges (et recettes correspondantes) sont acquittées par le syndicat Valor3E. Celui-ci reverse chaque année à l'agglomération la différence entre recettes et dépenses transférées.

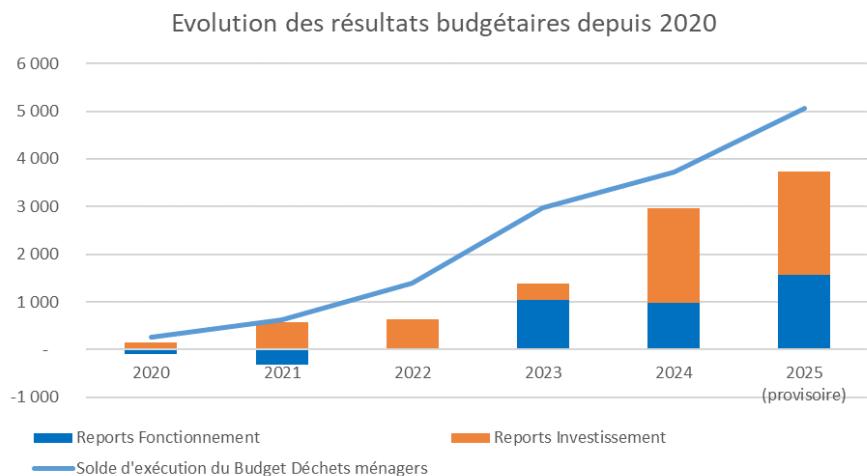
Le budget « Déchets ménagers » est un budget de SPIC (Service Public à caractère Industriel et Commercial) sous la nomenclature M4 qui exclut tout financement externe au budget. Néanmoins en 2020 et 2021, le budget « déchets ménagers » a bénéficié d'une subvention du budget Principal (432 K€ et 611 K€).

Les investissements



Les investissements (véhicules et divers travaux) ont repris en 2022.

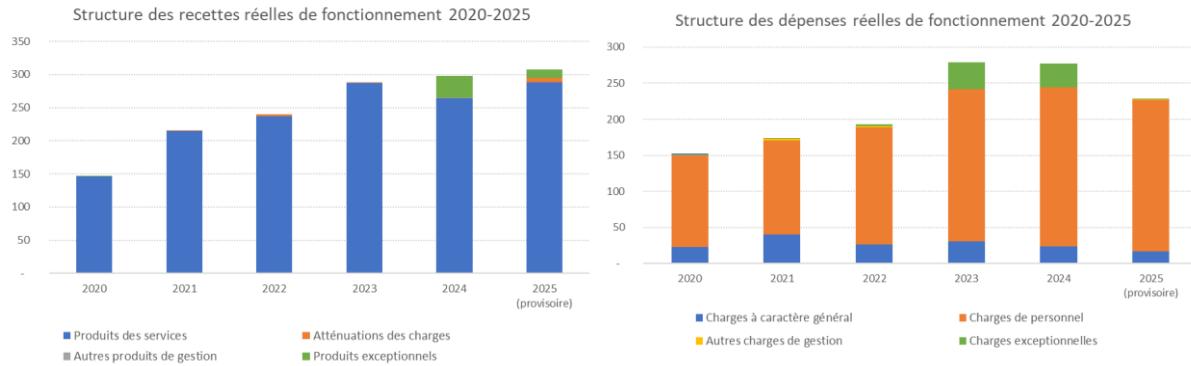
Le résultat global de clôture



Fin 2025, le budget « Déchets ménagers » dispose d'un excédent global de clôture de 5 056 K€

VII. BUDGET ANNEXE SPANC

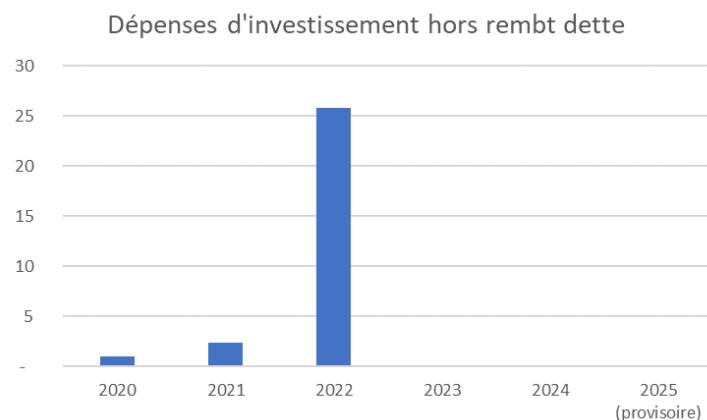
La section de fonctionnement :



Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté le développement du service. Un système d'aides aux travaux a été mis en place en 2023 et 2024.

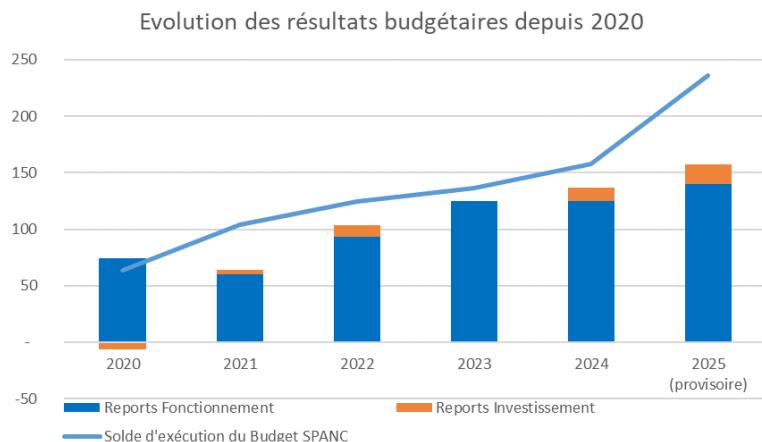
Le budget « SPANC » est un budget de SPIC (Service Public à caractère Industriel et Commercial) sous la nomenclature M49 qui exclue tout financement externe au budget.

Les investissements



Les investissements (1 véhicule) sont faibles sur la période.

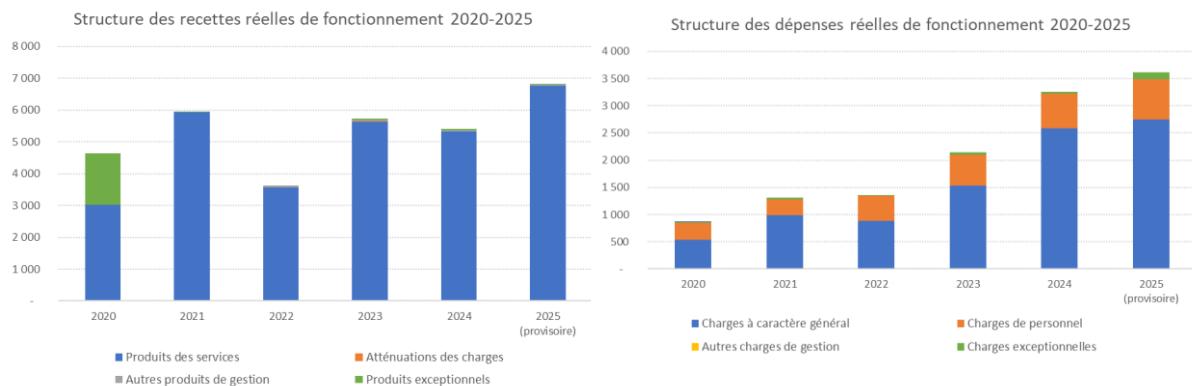
Le résultat global de clôture



Fin 2025, le budget « SPANC » dispose d'un excédent global de clôture de 236 K€

VIII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

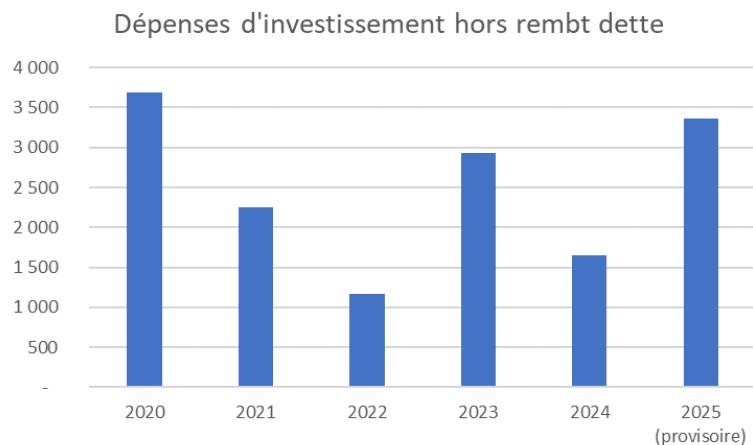
La section de fonctionnement :



Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté par l'harmonisation de la gestion du service suite au transfert de la compétence. Cela s'est également accompagné de décalages pour le rattachement des recettes lors des exercices 2020 à 2022.

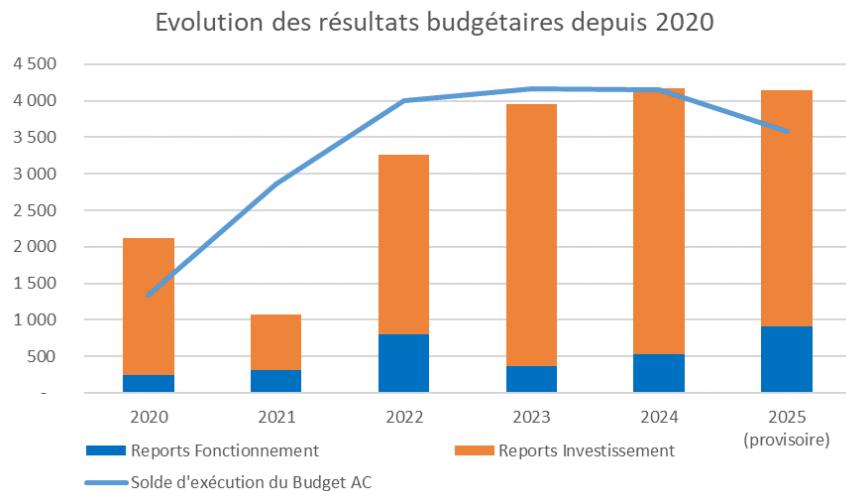
Le budget « Assainissement collectif » est un budget de SPIC (Service Public à caractère Industriel et Commercial) sous la nomenclature M49 qui exclue tout financement externe au budget.

Les investissements



Les investissements s'élèvent à 2,5 M€/an en moyenne entre 2020 et 2025

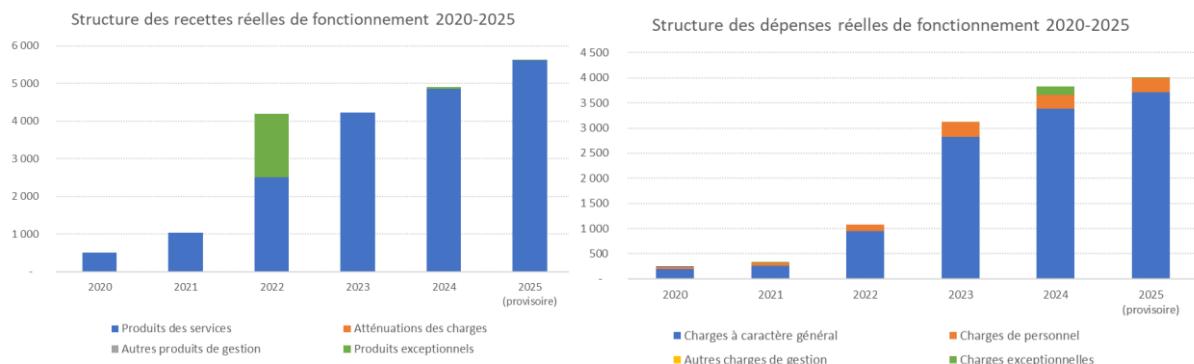
Le résultat global de clôture



Fin 2025, le budget « Assainissement collectif » dispose d'un excédent global de clôture

IX. BUDGET ANNEXE ADDUCTION EN EAU POTABLE

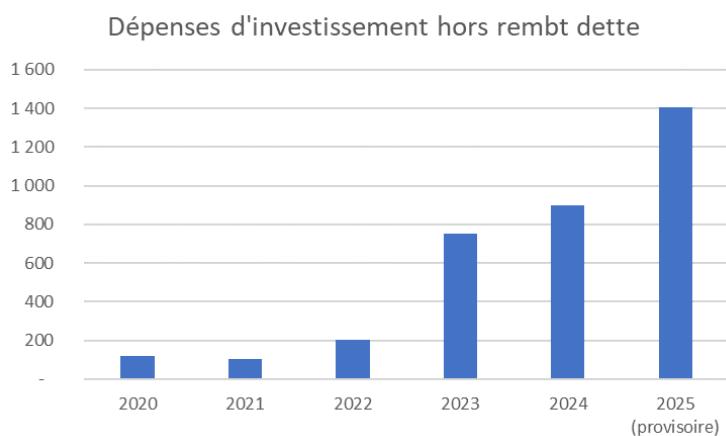
La section de fonctionnement :



Sur la période 2020-2025, le budget est principalement impacté par le développement de la compétence (Retrait du syndicat Atlantic'Eau en 2022).

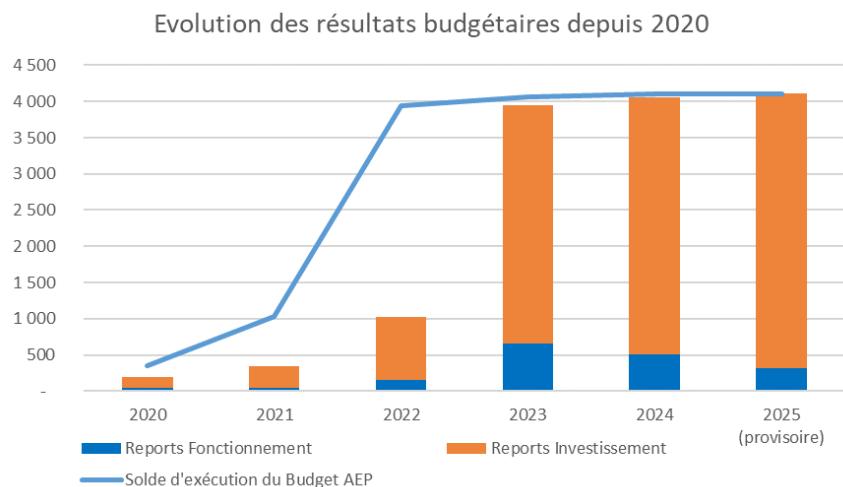
Le budget « Adduction eau potable (AEP) » est un budget de SPIC (Service Public à caractère Industriel et Commercial) sous la nomenclature M49 qui exclue tout financement externe au budget.

Les investissements



Les investissements augmentent chaque année et atteignent 1.4 M€ en 2025.

Le résultat global de clôture



Fin 2025, le budget « AEP » dispose d'un excédent global de clôture de 4 105 K€

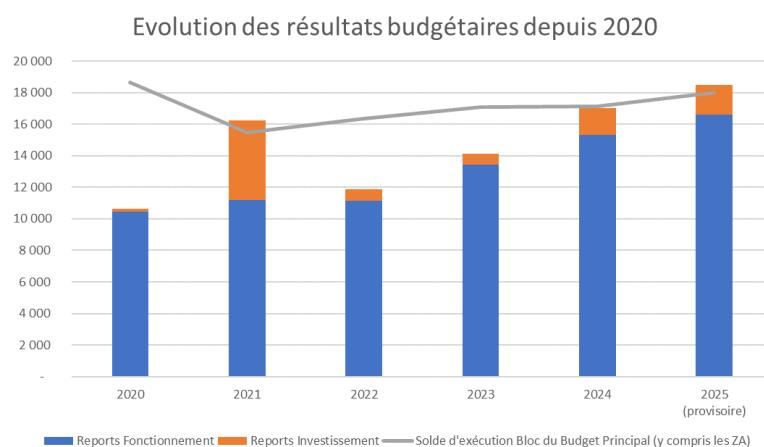
DONNEES CONSOLIDEES

Le budget principal et les budgets annexes subventionnés (SPA) :

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
Budget principal	3 295	1 750	3 660	3 570	3 095	1 954
Immobilier d'entreprises	27	2	0	5	78	67
Espace culturel	709	706	709	708	717	730
Equipements aquatiques	325	317	324	289	698	682
Transports et mobilité (TS uniquement)	-	27	457	2	141	42
Total Epargne brute	4 329	2 318	4 694	4 712	4 630	3 483
Budget principal	2 990	1 415	3 332	3 289	2 880	1 745
Immobilier d'entreprises	27	-	11	-	46	26
Espace culturel	112	105	104	99	113	125
Equipements aquatiques	-	3 065	-	132	-	248
Transports et mobilité (TS uniquement)	-	27	457	2	141	42
Total Epargne nette	37	893	3 255	3 318	3 308	2 167
Taux d'épargne nette	0%	4%	13%	12%	11%	7%
Encours de dette (y compris ZA)	18 162	20 023	18 364	16 738	15 289	13 875
Capacité de désendettement	4,2	8,6	3,9	3,6	3,3	4,0

Sur la période 2020-2025, le « bloc » du budget principal dégage un niveau d'épargne nette moyen de 2.2 M€/an ce qui correspond à un taux d'épargne nette moyen de 7% et une capacité de désendettement toujours en deçà des seuils de prudence.

Le résultat global de clôture

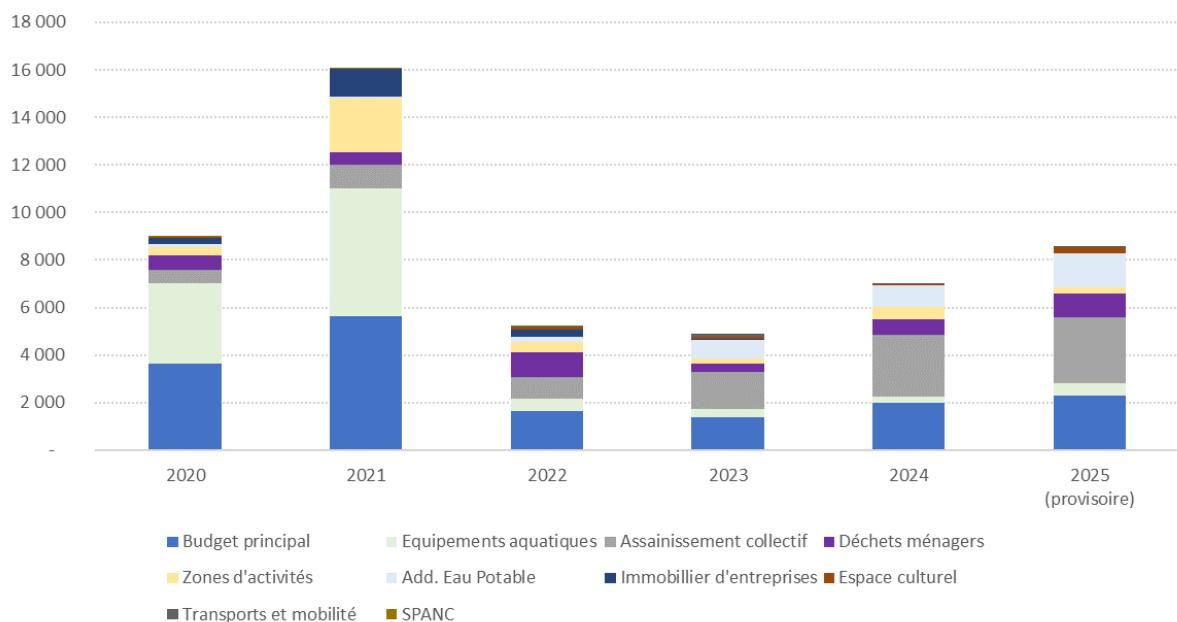


Fin 2025, le « bloc du budget principal dispose d'un excédent global de clôture de 18 M€ Y compris le déficit du budget ZA

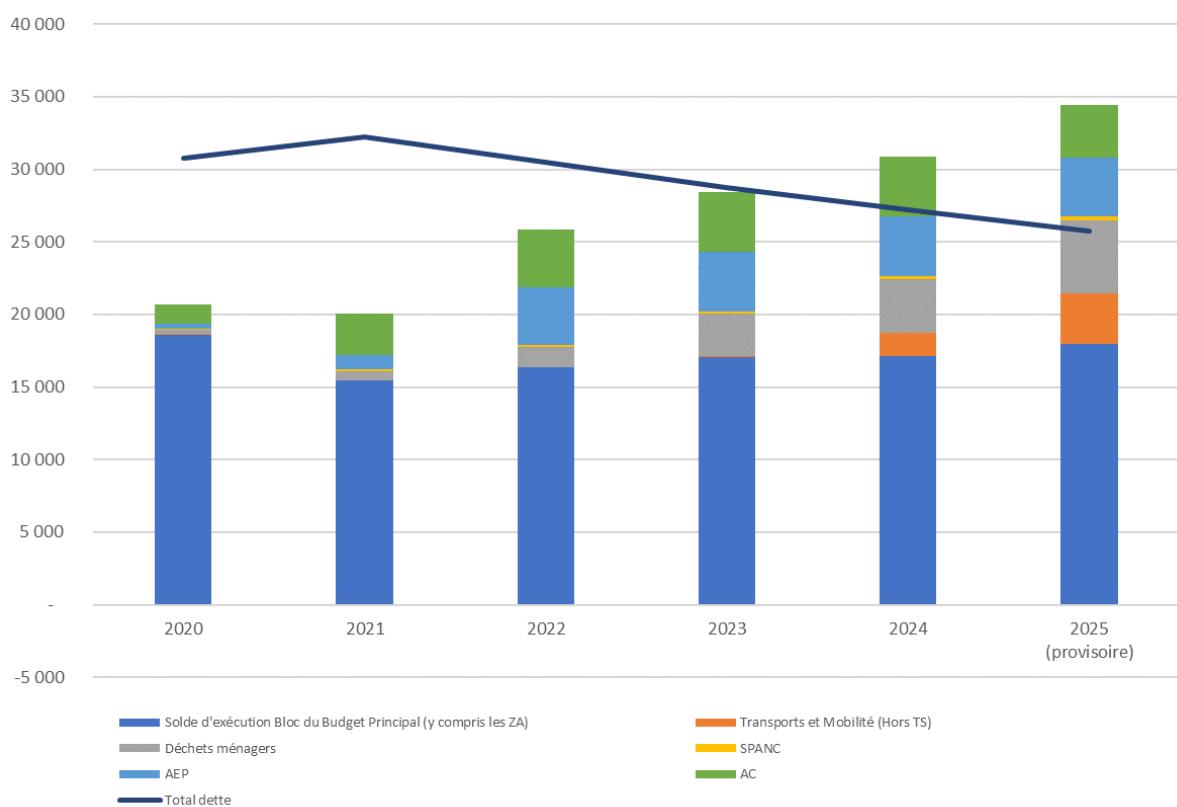
Ensemble des budgets

Evolution des dépenses d'investissement hors dette depuis 2020

Moyenne annuelle 8,5 M€

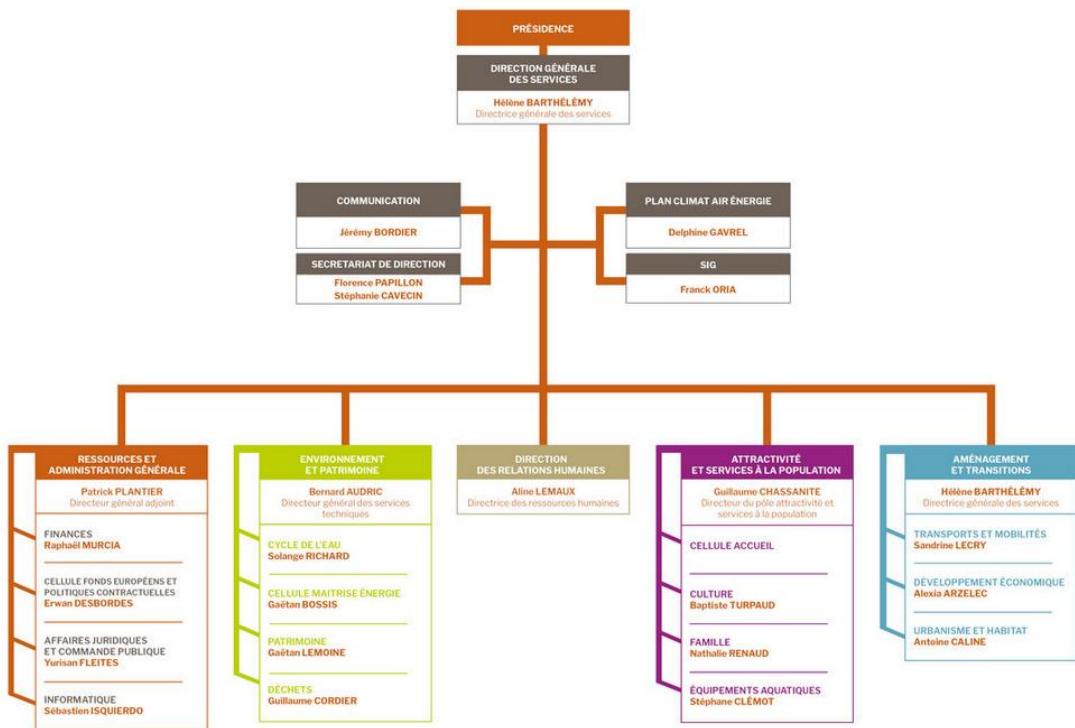


Evolution comparée des soldes budgétaires et encours de dette depuis 2020



Analyse des charges de personnels pour l'ensemble de la collectivité

Organigramme de collectivité : Janvier 2026



Détail des charges de personnel retraitées : Les dépenses de personnel correspondent à l'ensemble des charges liées au versement de la rémunération des agents de la Communauté ; il s'agit de la masse salariale et des charges qui y sont associées. Le tableau ci-dessous intègre également les recettes liées à la prise en charge par les organismes de sécurité sociale. Sont également retraitées les mouvements entre budgets avec des mécanismes de refacturation.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Services supports	1 908 957 €	2 222 164 €	2 356 182 €	2 537 488 €	8%
Mobilité	115 252 €	132 284 €	152 052 €	202 619 €	33%
Culture (hors Quatrain)	92 475 €	54 590 €	25 758 €	76 068 €	195%
Petite enfance Enfance - Jeunesse	496 082 €	608 714 €	612 825 €	640 686 €	5%
Cycle de l'eau (Gemapi/EPU)	33 759 €	39 763 €	53 363 €	47 764 €	-10%
Déchets ménagers et assimilés	- €	5 567 €	4 434 €	3 555 €	-20%
ADS / SIG / Aménagement du territoire	617 934 €	608 718 €	654 482 €	712 917 €	9%
Développement économique	315 113 €	315 945 €	249 182 €	244 487 €	-2%
Total chp 012 Budget principal	3 579 572 €	3 987 746 €	4 108 278 €	4 485 586 €	8,7%
Immobilier d'entreprises	4 117 €	85 000 €	97 422 €	48 802 €	-50%
Equipements aquatiques	1 023 142 €	1 128 510 €	1 153 209 €	1 066 569 €	-8%
Espace culturel	308 158 €	328 309 €	323 054 €	302 723 €	-6%
Transports et mobilité	163 162 €	186 326 €	209 637 €	210 672 €	0%
Déchets ménagers et assimilés	1 390 967 €	1 654 266 €	1 879 360 €	2 026 245 €	8%
SPANC	127 725 €	176 993 €	185 832 €	168 262 €	-9%
Assainissement collectif	394 439 €	513 815 €	575 073 €	654 250 €	14%
Eau potable	121 570 €	231 662 €	250 199 €	252 606 €	1%
Total chp 012 Budgets annexes	3 534 333 €	4 304 881 €	4 673 785 €	4 730 129 €	1,2%
Total chp 012 "net" Budget consolidé	7 113 905 €	8 292 627 €	8 782 063 €	9 195 715 €	4,7%

Dispositions impactant les charges de personnel en 2025 :

Le renforcement des services de l'agglomération par le recrutement de nouveaux agents s'est poursuivi en 2025 et les emplois pourvus courant 2024 sont maintenant comptabilisés « en année pleine ».

Par ailleurs, l'évolution des dépenses de personnel est corrélée au facteur « glissement vieillesse-technicité » (GVT) qui entraîne une progression, année après année, de la masse salariale de la collectivité.

Toutefois, la hausse des dépenses de personnel s'explique également par plusieurs mesures imposées par la réglementation ou suite aux décisions de la Communauté d'agglomération elle-même.

Structure et gestion de la dette du Budget général

Budgets	CRD au 31/12/2025	Nombre d'emprunts	CRD à TF	% du CRD à TF	Poids dans le total de l'encours
Budget Principal	1 920 148	3	1 920 148	100%	8%
Immobilier d'entreprises	880 731	1	880 731	100%	4%
Zones d'activités	293 446	3	75 632	26%	1%
Equipements aquatiques	6 412 500	1	6 412 500	100%	27%
Espace culturel	4 436 838	2	4 436 838	100%	18%
Total Budget Principal + SPA	13 943 663	10	13 725 848	98%	58%
Transports et mobilité		0	0		
Déchets ménagers	344 895	2	344 895	100%	1%
Assainissement collectif	8 768 843	57	8 459 546	96%	36%
Adduction en eau potable	1 010 939	7	46 088	5%	4%
<i>y compris dette Atlantic Eau</i>					
Total BUDGET GENERAL	24 068 341	76	22 576 378	94%	

Espace culturel : indemnité de remboursement anticipé (IRA) d'un montant de 7 550 000 €, avec une prise en charge partielle par le fonds de soutien (FS) d'un montant initial de 6 231 461.27 € soit 445 104.38 € / an.

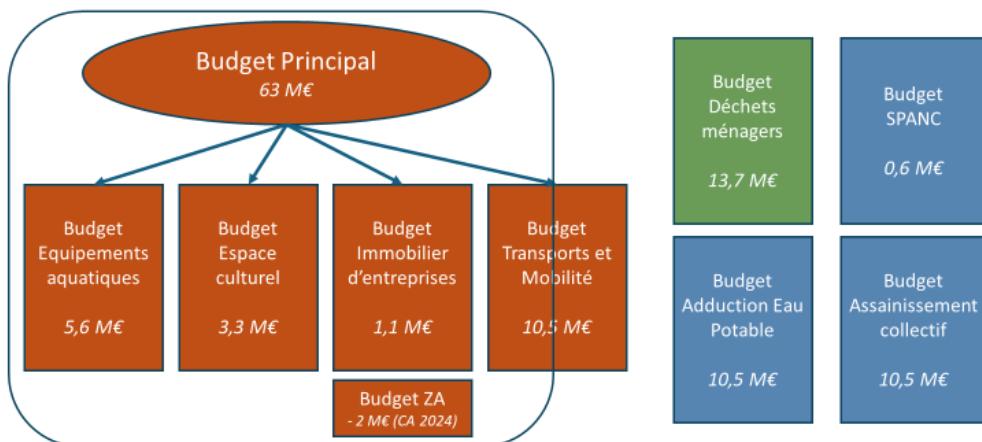
IV. Projections budgétaires 2026-2029

Introduction : Les hypothèses des analyses prospectives

Les prospectives budgétaires 2026-2029 reposent sur les hypothèses d'évolution des charges de fonctionnement suivantes :

- ✓ **Inflation** : Des charges qui évoluent « au fil de l'eau » en tenant compte des effets de l'inflation. Pour cette année, il est proposé d'intégrer une inflation à + 2% puis 2% chaque année. Seules les charges soumises à inflation sont impactées. L'application de ce coefficient de progression n'est pas systématique.
- ✓ **Assurances multirisques** : De fortes augmentations sont à prévoir suite aux informations transmises par les assureurs. Il est intégré une évolution de 10% chaque année.
- ✓ **Charges de personnel (Effectifs 2025)** : prise en compte d'éventuelles révisions du point d'indice ainsi que l'augmentation des autres variables de paie (GVT...). Il est intégré une augmentation de + 2% en 2026 puis 2% chaque année. Les recrutements projetés ont également été intégrés.
- ✓ **Autres charges** : Evolutions individualisées suivant les demandes relayées par les services. Les arbitrages dans le cadre du débat budgétaire 2026 permettront d'actualiser la prospective 2026-2029.
- ✓ **Recettes des services** : Les orientations tarifaires proposées par les différentes instances ont été intégrées dans les prospectives budgétaires suivant une approche « prudente ».

Enjeux budgétaires 2026-2029

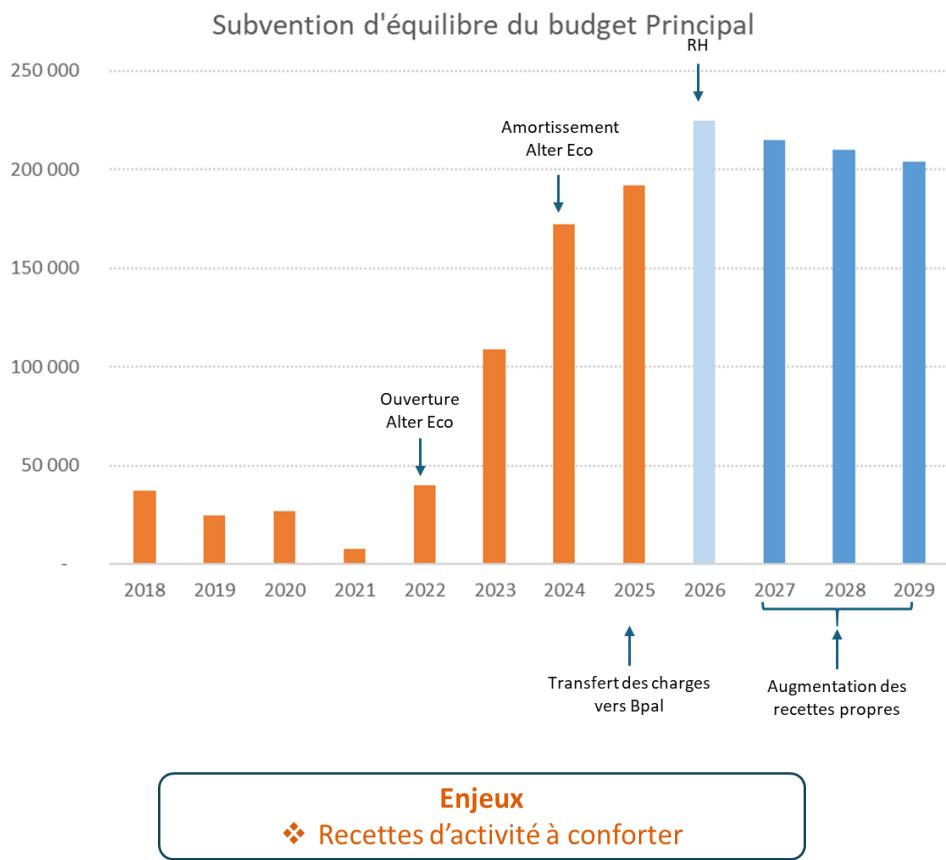


Données BP 2025 sans retraitement des subventions d'équilibre et des refacturations de salaires
La présentation des enjeux budgétaires est basée sur les prospectives financières 2026-2029 détaillées de chacun des budgets

A – Les budget annexes en lien avec le budget principal

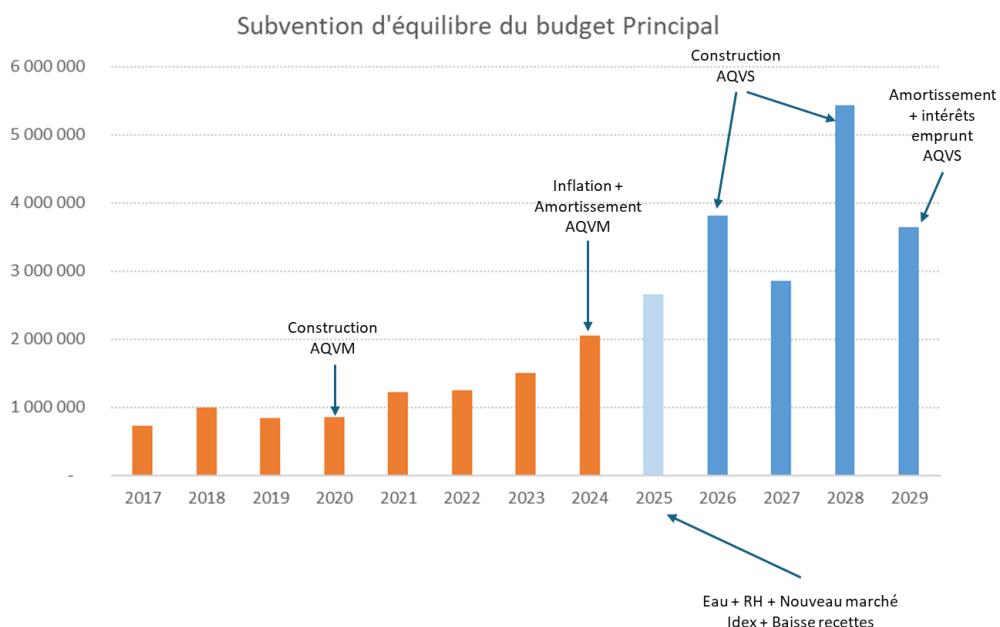
A.1 – Budget « Immobilier d'entreprises »

- **Enjeux sur la section de fonctionnement :**
 - RH : stabilité à 110 K€ (85 K€ réalisés en 2025 contre 93 K€ inscrits au BP 2025).
 - Autres charges : Evolution environ +2,2%/an à partir de 2026.
 - Recettes : Progression des recettes propres.
- **Enjeux sur la section d'investissement :**
 - Une capacité d'investissement d'environ 720 K€. Aucune capacité d'autofinancement.



A.2 – Budget « Equipements aquatiques »

- **Enjeux sur la section de fonctionnement :**
 - RH : stabilité à 1,5 M€ (1,35 M€ réalisés en 2025)
 - Autres charges : Evolution maîtrisée (environ +1%/an)
 - Intégration des frais financiers sur emprunt AQVS à partir de 2028
 - Amortissement sur 25 ans du nouvel équipement à partir de 2028/2029
 - Recettes : Retour en 2027 au niveau de 2024 puis stabilisation
- **Enjeux sur la section d'investissement :**
 - Augmentation de la subvention d'équilibre de 3 M€ (cumul) entre 2026 et 2028 pour fournir l'autofinancement complémentaire au financement de l'opération AQVS (12 M€ dont 7 M€ d'emprunt).

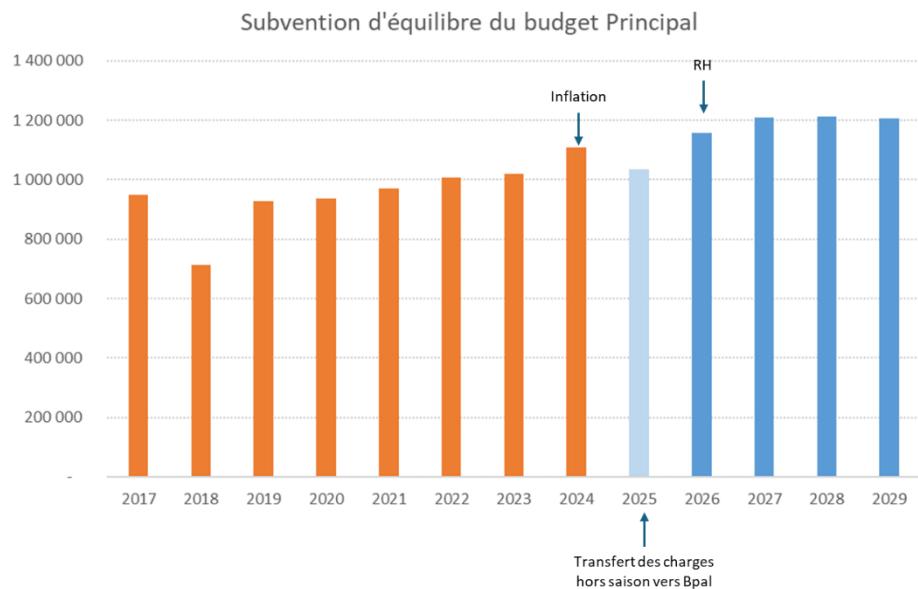


On constate une forte hausse de la subvention d'équilibre en 2024 suite au début de l'amortissement d'Aqua'val Maine puis à partir de 2026 avec la reconstruction d'Aqua'val Sèvre et le transfert de l'épargne nette du Budget principal.

A.3 – Budget « Espace culturel »

- **Enjeux sur la section de fonctionnement :**
 - RH : stabilité à 480 K€ (390 K€ réalisés en 2025 contre 480 K€ inscrits au BP 2025 intégrant deux recrutements).
 - Autres charges : Evolution environ +2,5%/an (fluides)
 - Recettes : Stabilisation

- **Enjeux sur la section d'investissement :**
 - Une fois les travaux d'extension achevés il devrait persister **une capacité d'investissement d'environ 520 K€**. La capacité d'autofinancement des investissements est d'environ 150 K€/an.

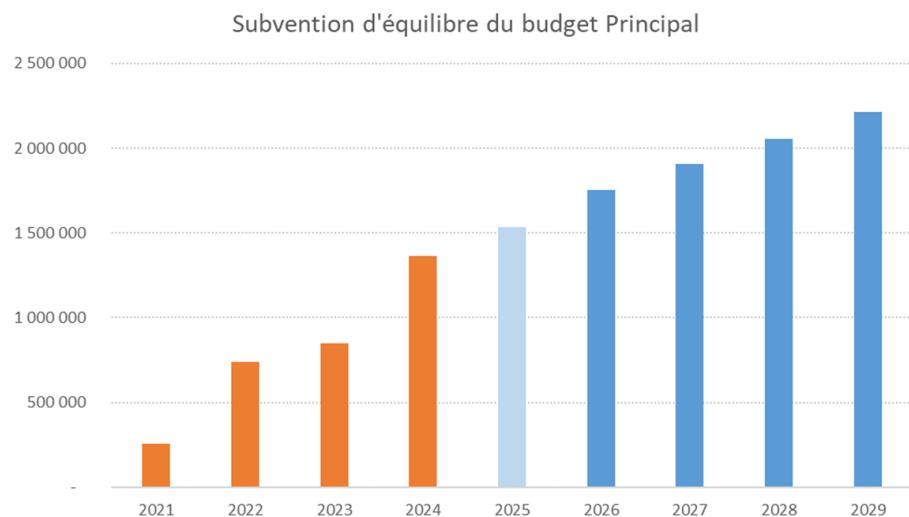


La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal reste relativement stable dans les années à venir. Le financement des investissements est principalement assuré par les réserves du budget annexe.

A.4 – Budget « Transports et Mobilités – Volet Transports scolaires »

- **Enjeux sur la section de fonctionnement :**
 - RH : stabilité à 180 K€ (165 K€ réalisés en 2025 contre 180 K€ inscrits au BP 2025).
 - Autres charges : Evolution environ + 4%/an à partir de 2026 (Transporteurs + 4 %/an soit + 120 K€/an).
 - Recettes : Stabilisation des recettes « famille » et « région ».

- **Enjeux sur la section d'investissement :**
 - RAS



B – Le Budget Principal

- **Enjeux sur la section de fonctionnement :**

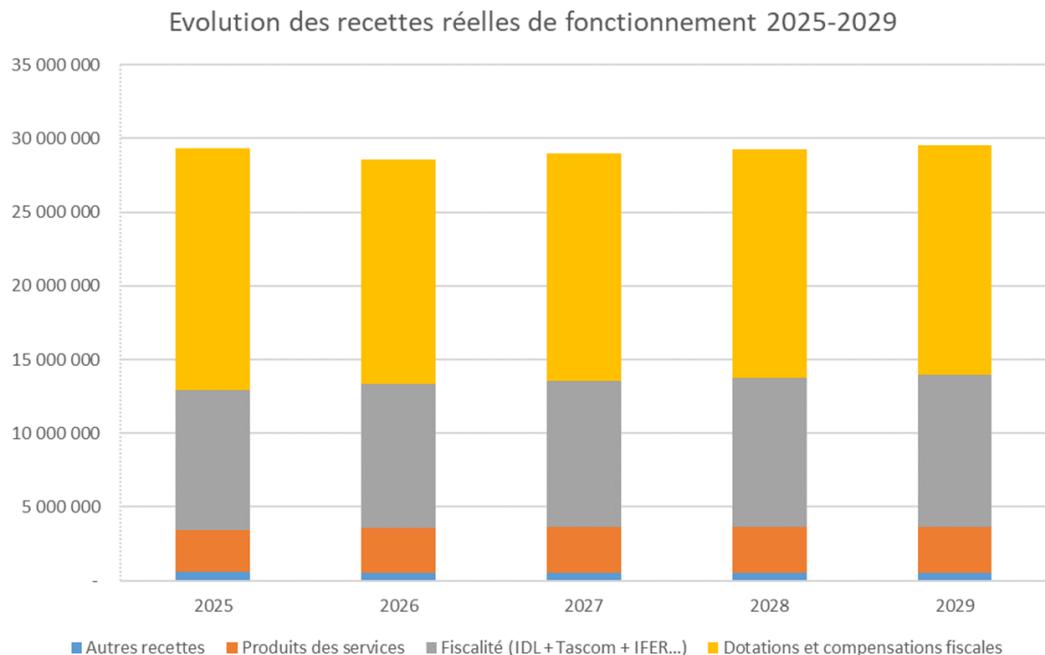
Les recettes de fonctionnement

Progression des bases fiscales des impôts directs locaux

- Evolution moyenne annuelle 2021-2025 = + 9,4%
- Evolution 2024-2025 = + 6,3%
- Hypothèse prospective = + 2,5 %

Focus sur les hypothèses d'évolution des dotations de l'Etat :

- Stabilité avec dès 2026 une réduction de – 60K€ (Dilico) et - 700 K€ (PSR).



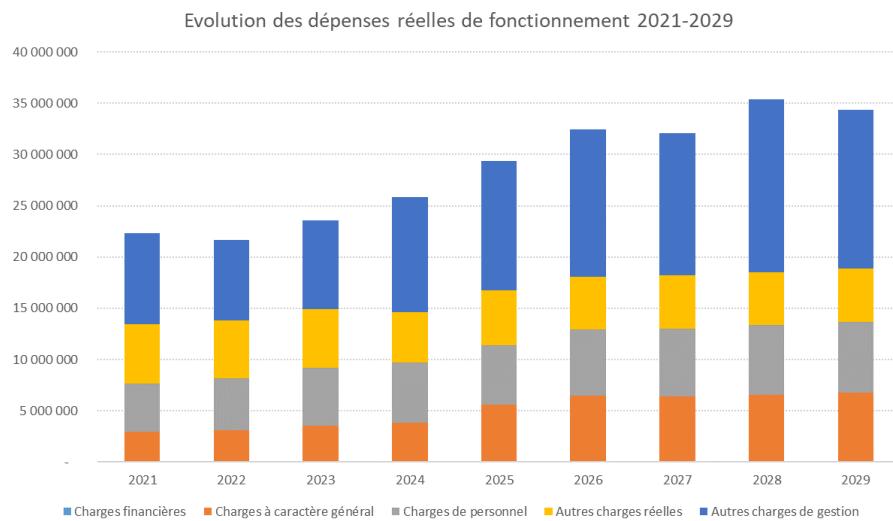
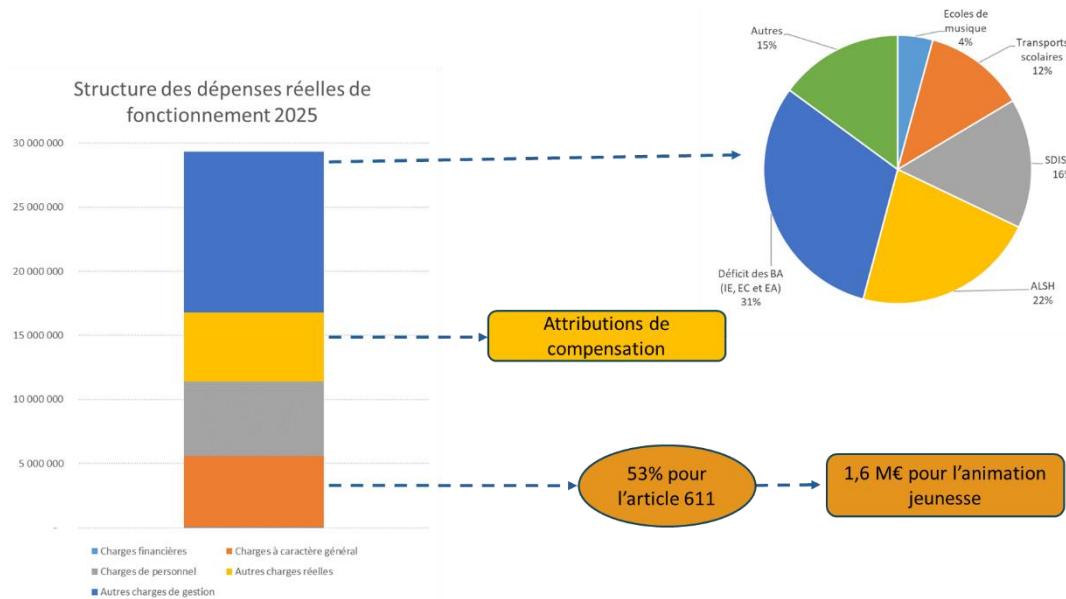
Enjeux

- ❖ Ralentissement du dynamisme fiscal
- ❖ Baisse des dotations de l'Etat

Les recettes de fonctionnement

- Charges financières : RAS
- Charges à caractère général : Impact inflation + Jeunesse (+4%/an) + remboursement frais communes + études...
- Charges de personnel : Maison de l'habitat (+ 140 K€) + Ingénieur + SIG + MOB + DG + agent prévention 50% puis +2%/an.

- Autres charges de gestion : Ecoles de musiques stables + Transports scolaires (+4%/an) + SDIS (+1% en 2026 puis 2,5%/an) + ALSH (+6%/an) + Piscines...



Enjeux

- Des charges de fonctionnement très dynamiques (notamment Transports scolaires, ALSH/Jeunesse, Piscines) qui augmentent en moyenne de 5,9%/an entre 2024 et 2029 soit 5M€ de plus en 2029 qu'en 2025...

- Enjeux sur la section d'investissement :**

- Dans l'hypothèse d'une section de fonctionnement déséquilibrée, il n'est pas prévu d'autofinancement complémentaire sur la période.
- Le taux de subventionnement prévu est de 20%.
- Aucun recours à l'emprunt n'est prévu.

Le recensement des projets d'investissement aboutit au total suivant :

	2026	2027	2028	2029	Total	Moyenne annuelle 2026-2029	Moyenne annuelle 2021-2025
PPI	5 192 650	6 217 145	3 716 000	1 672 000	16 797 795	4 199 449	2 657 103

Les principaux projets (62% du total 2026-2029) sont les suivants :

Liste des projets d'investissement supérieurs à 500 K€ sur la période 2026-2029		
	Total 2026-2029	Commentaires
Traversée Sèvre Liveau	500 000	Projet
Eclairage public (récurrent)	600 000	Projet
Petits aménagements de voirie (récurrent)	700 000	Projet
Construction d'ombrrière parking Gorges	800 000	Projet
Mise en œuvre du Schéma vélo	800 000	AP/CP
Tabari : Etude circulation AMO Requalification puis Travaux	1 100 000	Projet
Acquisition de terrains - opportunités foncières	1 200 000	Projet
Voirie Rue du Chêne vert (Gétigné) : Travaux	1 485 045	AP/CP
Extension Siège / CTI : Etude puis Travaux	3 285 150	AP/CP

Enjeux

❖ La section d'investissement est en capacité d'assurer le financement d'environ 13 M€ sur la période 2026-2029 alors que la programmation actuelle (non validée) intègre un total d'investissements de 16,8 M€

1ers résultats de l'analyse financière prospective du Budget principal intégrant les enjeux de la prospective :

L'objectif de l'analyse financière prospective est d'informer les élus de la faisabilité budgétaire de la mise en œuvre de l'ensemble des enjeux de la prospective. Pour le budget principal, les projections des subventions d'équilibre versées aux budgets « liés » permettent la prise en compte des enjeux retracés ci-dessus.

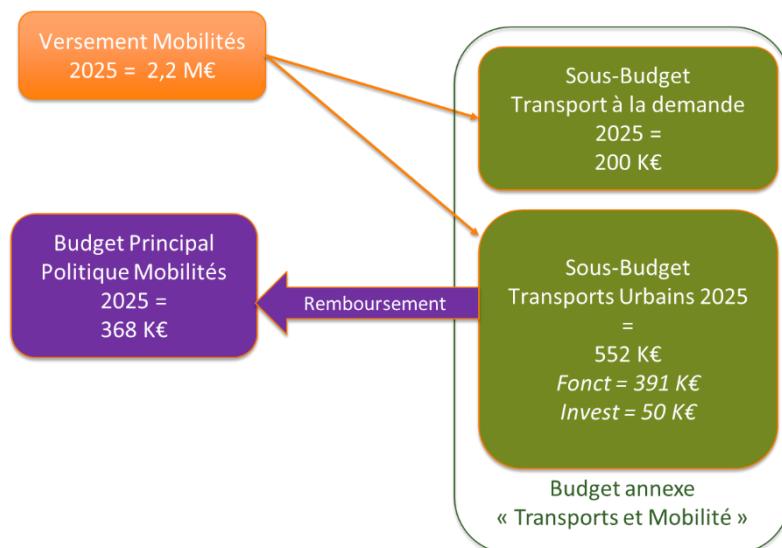
- Sous l'effet de fortes progressions des charges, la section de fonctionnement est déséquilibrée dès 2025 (estimation) puis accuse **un déficit annuel compris entre 5,1 M€ (2027) à 8,2 M€ (2028)**
- Outre l'inflation (modérée) **le dynamisme des charges** est alimenté notamment par :
 - ✓ Le financement de la **reconstruction d'AQVS et son fonctionnement** (amortissement, emprunt...)
 - ✓ Le dynamisme des charges du service **Transports scolaires**
 - ✓ La forte progression des dépenses liées à la **politique « Famille »** (ALSH et Jeunesse)
- Parallèlement il existe des risques importants de **réduction des dotations de l'Etat** et des partenaires qui devraient commencer à se ressentir en 2026.
- La stabilisation des recettes et le dynamisme des charges impliquent **la consommation de la totalité de l'excédent budgétaire** constaté fin 2025 (14,5 M€) entre 2026 et 2028. La section de fonctionnement devient déséquilibrée (y compris intégration des reports) en 2028 alors **qu'aucun financement d'investissement n'est intégré**.

- Le budget principal est en capacité de financer un PPI à hauteur de 13 M€ sur la période 2026-2029 (soit 2,8 M€/an)

C – Les Budgets annexes autonomes

C.1 – Budget « Transports et Mobilités – Hors Transports scolaires »

- Enjeux sur la section de fonctionnement :
 - Transports à la demande (TAD) : stabilité à 200 K€ à partir de 2026. Incertitude sur devenir du service. Financement par VM (Versement Mobilités).
 - Lignes régulières : de 657 K€ (2028) à 756 K€ (2027) suivant le financement des investissements (points d'arrêt).
 - Recettes : Le **Versement mobilité** assure le financement du TAD (200 K€), des lignes régulières (700 K€) et de la politique mobilité du Budget Principal (560 K€). La recette totale du VM est estimée annuellement à 2,2 M€.
 - Il se crée ainsi un **excédent annuel d'environ 750 K€** (2,8 M€ fin 2025).

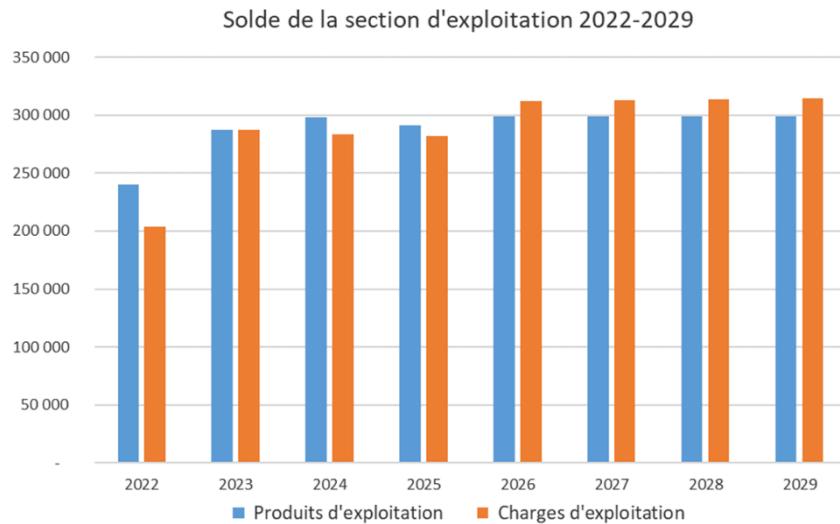


C.2 – Budget « SPANC »

La dynamique des charges d'exploitation reste contenue.

La section d'exploitation reste légèrement déficitaire sur la période mais l'équilibre est assuré par une consommation progressive des reports. Malgré cela le résultat de la section d'exploitation reste supérieur au seuil de prudence en fin de période.

Le financement des investissements est assuré par les ressources propres de la section (Amortissements et reports).



Enjeux
❖ RAS

C.3 – Budget « Assainissement collectif »

La **section d'exploitation** reste équilibrée jusqu'en 2028 grâce à la consommation de la totalité des reports des années précédentes.

Le **financement des investissements** est assuré par les ressources propres de la section (Amortissements et reports) jusqu'en 2027 puis par un complément d'autofinancement en provenance de la section d'exploitation. Il est également envisagé des subventions et emprunts limités.

Une **politique tarifaire** adaptée est nécessaire (+13,4 %/an d'augmentation des produits) pour atteindre les objectifs d'investissement et maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipements (hors réserves)	1 651 274	5 855 224	2 000 000	3 528 600	4 000 000	4 500 000	5 000 000

Progression chaque année à partir de 2026 pour atteindre 5 M€ annuels soit l'objectif de renouvellement des équipements

	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Evolution naturelle	1%	1%	1%	1%
Evolution Recettes	13,4%	13,4%	13,4%	13,4%

Enjeux

- ❖ Politique tarifaire (financement des investissements)
- ❖ Réalisation du PPI

C.3 – Budget « Adduction Eau Potable »

La **section d'exploitation** est principalement composée de la rémunération du délégataire, des achats d'eau et de l'amortissement des installations.

Ces charges étant dynamiques, la section d'exploitation, ne disposant pas de réserves, est vite déséquilibrée sauf à mettre en place une politique tarifaire volontariste.

Le **financement des investissements** est assuré par les ressources propres de la section (Amortissements et reports) et par l'autofinancement complémentaire fourni par la section d'exploitation.

	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipements (hors réserves)	895 919	3 506 797	1 800 000	2 400 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

Progression jusqu'en 2027 pour atteindre 3 M€ annuels soit l'objectif de renouvellement des équipements

	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Evolution naturelle	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Evolution Recettes	22,00%	0,00%	25,00%	3,00%
Evolution Recettes	13,40%	13,40%	13,40%	13,40%

Enjeux

- ❖ Politique tarifaire (financement des investissements)
- ❖ Réalisation du PPI

C.4 – Budget « Déchets ménagers »

La section d'exploitation reste excédentaire jusqu'en 2027 et s'équilibre ensuite grâce à la consommation des reports des années précédentes. Ceux-ci restent supérieurs au seuil de prudence en fin de période (2,6 M€ pour un objectif de 0,7 M€)

Le financement des investissements est assuré par les ressources propres de la section (Amortissements et reports) jusqu'en 2027. Le financement des investissements est ensuite complété par un emprunt pour la nouvelle HET (2028). En moyenne le budget est en capacité d'autofinancer environ 900 K€ d'investissements chaque année.

Le budget reste donc équilibré sur l'ensemble de la période. Le Fond de roulement se dégrade mais reste à un niveau relativement important.

	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipements (hors réserves)	680 600	2 450 607	1 500 000	896 500	1 195 500	2 565 500	944 500

Principaux projets du PPI :

- Nouvelle HET du Pôle clissonnais
- Renouvellement BOM

Enjeux

- ❖ Réalisation du PPI
- ❖ Maîtrise des charges de fonctionnement

V - Les défis et enjeux pour 2026-2032

L'analyse financière rétrospective 2020-2025 éclaire les décisions à prendre de plusieurs façons :

- « Planter le décor », surtout en fin de période, d'enjeux budgétaires et financiers majeurs dans tous les domaines du cycle de l'eau (Eau potable, assainissement, mais aussi demain GEPU, GEMAPI...),
- Témoigner d'un modèle budgétaire et financier qui s'appuie sur des ressources en forte progression (sur cette période) pour compenser des charges dynamiques en matière de services à la population en particulier (quid si les ressources stagnent ou baissent ?)
- Montrer la capacité de l'Agglo à redresser une situation financière déséquilibrée en 2020, équilibrée en 2025 (cas des déchets ménagers)

⇒ **Le défi de l'eau**

L'eau aujourd'hui et demain : plus précieuse, plus rare plus chère, de la source au robinet...

- Effet ciseaux : de plus en plus d'investissements en vue (cf pollutions diffuses, PFAS...) et une consommation en baisse (donc des recettes en baisse),
- Des dépenses « subies » (délégataire, prix de l'eau, personnels) sur lesquels CSMA a peu de prise,
- Des choix à faire et une réelle stratégie tarifaire à prévoir
- Une constante : l'eau sera plus chère demain
- Question subsidiaire (sur un autre budget) : quel coût de la GEPU demain ?

Défi de l'eau : des constats nationaux (source : Ministères aménagement territoire Transition écologique)

- ✓ « Les recettes issues de la tarification demeurent insuffisantes pour couvrir la totalité des dépenses d'exploitation et d'investissement »
- ✓ « Si l'on devait financer ces investissements supplémentaires par les recettes issues de la tarification, cela impliquerait une hausse de 2 % à 35 % par rapport à leur niveau moyen »
- ✓ « S'agissant du volet social, l'accès à l'eau pour les ménages à faible revenu pourrait être assuré par des dispositifs d'aide en dehors de la facture, plutôt que par des grilles tarifaires progressives »
- ✓ « La tarification de l'eau dans les périmètres irrigués couvre bien les coûts d'opération et de maintenance, mais ne couvre que de façon très partielle les coûts du capital liés à l'investissement, dont une part est prise en charge par des aides publiques. »
- ✓ « Dans un contexte de tensions sur l'eau, aggravées par le changement climatique, la redevance pour prélèvement est un instrument pertinent pour inciter à économiser l'eau mais pourrait être améliorée »

⇒ **Le défi de la mobilité**

Sur un territoire où la « métropolisation diffuse » est un fait, et la mobilité un enjeu majeur :

- Effet ciseaux du transport scolaire : charges fixes incompressibles, démographie en baisse, doctrine du « 16 % familles »
- Effet paradoxal des lignes régulières : un VM dynamique qui couvre plus que les investissements programmés
- Effet « en demi-teinte du transport à la demande »

⇒ **Le défi du « choc en retour » des services à la population et de l'attractivité**

Comment financer, comment absorber ?

- ✓ **Des investissements structurants** : AQVS 12 M€ 2026-2029: 1 M€ en 2026
- ✓ **Des charges en forte croissance** : Transports scolaires : +4 % par an, ALSH : + 6 %...

⇒ **Le défi des ressources**

Ressources humaines : Besoin d'agents pour porter les actions/investissements dans un contexte de tensions sur certains postes et de difficulté de recrutements,

Ressource financière :

- Besoin de bases fiscales dynamiques, dans un contexte de repli économique. **A ce stade il n'est pas envisagé de modification de la politique fiscale en 2026.**
- Besoin de partenaires financiers, dans un contexte de désengagement de l'Etat, de la Région, du Département, eux-mêmes confrontés à des difficultés majeures,
- Besoin d'accès à des financements bancaires dans un contexte où les taux directeurs peinent à descendre, malgré une inflation plus faible.
- Besoin d'un Pacte financier et fiscal avec les communes ?

Ressource en eau, énergie, etc :

- Cf l'ensemble des défis

VI - Divers : Autres axes obligatoires

• **Rapport schéma de mutualisation**

La loi du 16 décembre 2010, dite « loi RCT », a défini un cadre nouveau pour le développement des territoires et ce, notamment au niveau organisationnel et financier, à travers le schéma de mutualisation des services.

En vertu de l'article L. 5211-39-1 du CGCT, les communes et leurs communautés peuvent désormais présenter un rapport de mutualisation des services dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, puis à chaque débat d'orientation budgétaire.

A travers cette démarche, l'objectif est, outre de répondre aux obligations législatives, de renforcer la qualité, l'efficience des services - et donc du service public, et d'accroître les synergies entre la Communauté et les Communes membres.

Le processus de transfert d'un nombre important de compétences techniques à l'échelon communautaire et la nécessité de renforcer les services supports pour assurer la gestion de ces nouveaux services ont eu pour effet de reporter l'adoption d'un schéma de mutualisation suite au renouvellement des conseils municipaux 2020.

• **Rapport égalité hommes-femmes**

En application de l'article L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales, les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de l'EPCI en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les domaines suivants : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Cette présentation est prévue à l'occasion de la séance du 28 janvier 2026, préalablement aux débats sur le projet de budget.

- **Rapport développement durable**

L'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales prescrit aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, transition vers une économie circulaire.

Cette présentation est prévue à l'occasion de la séance du 27 janvier 2026, préalablement aux débats sur le projet de budget.